

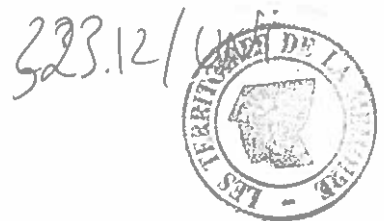


# UNION ROYALE BELGE DES SOCIÉTÉS DE FOOTBALL - ASSOCIATION

## Recyclage annuel stewards 2005



40972/1



© 2005 - URBSFA – Département Sécurité

Photos: Photonews



## O. Introduction :

Madame et Messieurs les Responsables de la sécurité,  
Mesdames et Messieurs les Formateurs,

Nous voici bientôt arrivés au terme de la saison 2004-2005, les stewards eux ont encore un recyclage à subir pour préparer la nouvelle saison. Depuis quelques années déjà, l'URBSFA met tout en œuvre pour proposer aux clubs un programme de recyclage approuvé par l'autorité administrative tel que prévu par la Loi Foot.

L'an dernier, ce programme visait un rappel de la formation de base, et ceci dans le cadre des dix années d'existence du stewarding en Belgique.

Cette année et à l'aube d'une nouvelle saison, le programme est centré sur deux phénomènes de société qui petit à petit font leurs chemins dans les stades de football à savoir le problème du racisme ou discrimination et celui de l'alcool et de la drogue.

A propos de la formation de ces théories, je veux attirer l'attention des clubs sur l'obligation qu'ils ont de faire appel à une personne possédant les compétences et qualités indispensables dans ces domaines. La fédération doit, préalablement à toute formation recevoir en retour le formulaire consignait l'identité et les qualités des personnes qui se chargeront de cette partie de la formation.

La montée du racisme dans les stades de football préoccupe l'URBSFA. C'est pourquoi avant la fin de l'année, une formation spécifique (une 1/2 journée) sera organisée dans nos locaux ayant pour objet ce problème et qui sera donnée par du personnel qualifié du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Les clubs seront avertis en temps opportun et invités à désigner au moins deux personnes de leur appareil sécuritaire pour y prendre part.

Pour la partie pratique de ce recyclage, les clubs ont la possibilité de mettre sur pied un exercice d'évacuation. Le ministre insiste pour qu'un tel exercice soit organisé tous les trois ans à l'occasion du recyclage annuel. Vous n'êtes donc pas tenus de l'organiser cette année mais devez prendre acte de ce que cela se réalise d'ici trois ans au maximum. La fédération est tenue d'en établir le calendrier.

Ceux qui envisagent déjà d'en organiser un l'an prochain sont invités dès à présent de prévoir ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Consultatif Local. En prévoyant cet exercice à temps, tous les services concernés auront l'occasion de se préparer pour que le résultat de l'opération soit positif.

Le responsable de la sécurité doit nous faire le compte rendu des formations de recyclage en remplissant le rapport annexé ainsi que les points de discussion abordés et les remarques. Ce n'est qu'après avoir reçu les documents probants que les cartes d'identification des stewards pour la nouvelle saison vous parviendront.

Dans le cadre d'une professionnalisation future du travail de steward, il va de soi que cette formation requiert un maximum de sérieux et qu'elle doit se faire de façon professionnelle.

Les renseignements complémentaires peuvent toujours être obtenus auprès du département sécurité de l'URBSFA. Comme par le passé nous restons à votre entière disposition.

Nous vous souhaitons pleins succès !!!!

Salutations sportives,

Nico De Pauw  
Responsable de la Sécurité URBSFA  
12.05.2005

## **1. La base légale.**

L' Arrêté Royal du 25 mai 1999 déterminant les conditions d'engagement des stewards détermine en son Art 12 que le steward bénéficie d'une formation permanente. Celle-ci comprend un recyclage annuel et des briefings préalables à chaque match.

### **1.1. Le recyclage annuel**

Le recyclage annuel, dont le programme doit être agréé par le Ministre de l'Intérieur, dure au moins six heures. Il est assuré par l'organisateur et porte au moins sur les éventuelles modifications et évolutions des matières faisant l'objet des volets théorique et pratique de la formation.

### **1.2. Briefing**

Le briefing a lieu avant chaque rencontre, sous la direction du responsable de la sécurité. Les stagiaires, les stewards de l'organisateur ainsi que les stewards du club visiteur sont présents à ce briefing, durant lequel l'information utile relative à l'infrastructure du stade et à la collaboration entre les stewards et les services d'ordre est délivrée. Ce briefing tient compte des spécificités de la rencontre.

## **2. Le contenu du recyclage.**

### **2.1. Le recyclage d'après l'AR du 25 mai 1999.**

L'art 12, § 2 de cet arrêté précise que ce recyclage porte au moins sur les éventuelles modifications et évolutions des matières faisant l'objet des volets théorique et pratique de la formation.

- La partie théorique
  - Organisation et procédures de sécurité;
  - Législation de base;
  - Psychologie des foules;
  - Techniques d'observation;
  - Techniques de contrôle d'accès;
  - Gestion des conflits;
  
- La partie pratique
  - Techniques d'identification;
  - Premiers soins et procédures d'évacuation du stade;
  - Connaissance du club, en ce compris son règlement d'ordre intérieur, et des groupes à risques locaux;
  - Collaboration avec les services de police, d'incendie, d'intervention médicale et sociaux locaux ;
  - Fourniture des informations nécessaires relatives au comportement des supporteurs des clubs les plus importants.

Tenant compte de ces directives, veuillez trouver ci-dessous un aperçu du contenu du recyclage des stewards 2005.

### **2.2 Contenu du recyclage 2005**

Cette année le recyclage aborde deux problèmes de société qui commencent à montrer leur bout de nez dans les stades de football. Il s'agit de la problématique de la consommation de produits (alcool et drogues) et du racisme/ discrimination.

#### **THEORIE: 2.30 Hr**

##### **1) supporteurs sous influence - supporteurs, alcool et autres drogues (1.15 H)**

→ Ce module a été rédigé par le VAD (Vereniging voor Alcohol en andere drugproblemen) et traduit par l'URBSFA

##### **2) Racisme et xénophobie au sein du football belge (1ere partie) (1 Hr)**

→ Ce module a été rédigé par le Centrum voor Gelijkheid van Kansen en Racismebestrijding- le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme- et traduit par l'URBSFA

**3) Remise de matches suite aux mauvaises conditions climatiques (15 min)****PRATIQUE : minimum 3.30 Hr****A/ partie obligatoire**

La première partie de la pratique constitue deux thèmes obligatoires ayant rapport avec les modules de la partie théorique et est basée sur la situation locale :

1. Discussions et évaluation de la problématique concernant l'alcool et la drogue au niveau du club. (min 30 min)
2. Discussions et évaluation de la problématique concernant le racisme et la discrimination au niveau local. (min 1.30 Hr)
  - Racisme et xénophobie dans le foot et la législation en la matière
  - Attitude des stewards face à ces comportements racistes.

**B/ partie au choix**

Les clubs ont ici le choix entre

- l'organisation d'un exercice d'évacuation ou
- ce qui se passe derrière les buts.

**Choix 1: Exercice d'évacuation**

Le responsable de la sécurité va avec tous les acteurs concernés par la politique de sécurité du club organiser un exercice d'évacuation.

Le but poursuivi est d'entraîner les stewards dans l'utilisation des moyens d'alerte, les voies d'évacuation,...

A l'analyse de cet exercice, on pourra déterminer les points faibles qui pourront par la suite être retravaillés pour améliorer la situation.

En premier lieu il faudra tenir compte lors de l'exercice d'évacuation des étapes suivantes:

- avertissement
- alarme
- évacuation
- contrôle
- accueil et collaboration des services de secours

A l'occasion de cet exercice, il faut attacher de l'importance aux points suivants:

- contrôle superficiel
- communication optimale entre les différents acteurs.
- Analyse et rafraîchissement du plan d'urgence et d'intervention du stade (voies d'évacuation des victimes lors d'un incident isolé et d'un incident important)
- Localisation des équipes médicales et des postes de secours
- Plan catastrophes: quoi? quand? + description des différentes phases et des disciplines engagées.

En dernier lieu il conviendra d'évaluer le déroulement de l'exercice. Un rapport circonstancié et complet sera adressé à l'URBSFA.

**Choix 2 : Que se passe t'il derrière les buts?**

1. Evaluation, commentaires et analyse critique de la saison de football écoulée au niveau du club :
  - Que nous réserve l'avenir: un regard sur la saison prochaine (quand auront lieu les rencontres à haut risque, derbys,...) et autres mesures supplémentaires à prendre.
  - Les relations entre le steward et les supporters dans le stade.
  - Rappel sur les échanges de stewards (quelles tâches confiées auprès d'un tel club, quel fut l'accueil des stewards en déplacement,...)
  - Rétrospective du maintien de l'ordre lors des matchs de football de la dernière saison et vue d'ensemble sur les interdictions dans les stades.
  - Commentaires sur l'attitude des stewards
  
2. Le stade et les modifications éventuelles au niveau du club :
  - ◆ place du noyau dur dans le stade
  - ◆ points névralgiques du stade
  - ◆ examiner et discuter des modifications éventuelles à apporter au stade
  - ◆ discussions des changements éventuels au règlement d'ordre intérieur et le respect de ce règlement
  - ◆ hiérarchie dans la structure des stewards
  
3. Questions, discussions éventuelles et évaluation de la formation continuée.



### **3. EXECUTION PRATIQUE.**

#### **A. Quand ?**

Le recyclage devrait être terminé pour la fin août 2005. De cette manière tous les stewards seraient prêts pour commencer la nouvelle saison 2005-2006.

#### **B. Où ?**

Le recyclage s'effectuera au niveau local (par club). De cette manière, on pourra plus facilement adapter la théorie à la situation locale effective, de plus les stewards auront un contact direct avec les représentants des services avec lesquels ils devront travailler.

Tout comme pour la formation initiale, on se limitera à des groupes d'une trentaine de stewards.

#### **C. QUI ?**

1. Les clubs utilisant le programme élaboré par l'URBSFA
  2. Les stewards ayant suivi le recyclage annuel 2004-2005.
  2. Les stewards ayant suivi avec fruit la formation de base durant la saison 2004-2005
  3. Outre le fait qu'ils suivent le recyclage, les stewards doivent encore satisfaire aux conditions minimales pour leur engagement comme déterminé à l'Art 8 de l'AR du 25 mai 1999.
- Le responsable de la sécurité doit veiller si le steward répond toujours aux conditions requises. Ce contrôle doit apparaître sur le formulaire d'évaluation.

#### **D. FORMATEURS :**

**Théorie:** la partie théorique du recyclage sera enseignée par le responsable de la sécurité du club qui devra se faire assister par:

- un officier de police, intéressé aux problèmes du racisme et de la discrimination
- un officier de police intéressé aux problèmes de l'alcoolisme et des drogues (ou par un assistant en prévention du niveau local)
- tout autre spécialiste es matières familiarisés avec ces problèmes

**Le responsable de la sécurité doit se faire assister dans les matières reprises.**

**Pratique:** le responsable de la sécurité du club est responsable de l'organisation de la partie pratique du recyclage. Il fera appel aux mêmes spécialistes que ceux qui sont intervenus pour le volet théorique.

Pour le choix A de la partie pratique 'exercice d'évacuation', il devra faire appel à tous les acteurs engagés dans l'appareil sécuritaire.

Pour le choix B, le responsable de la sécurité peut également demander l'appui de l'officier de police s'occupant du service d'ordre lors des matches.

**Les nom et qualités de ces formateurs ainsi que les dates de formation sont communiquées préalablement à l'URFA au moyen du Formulaire A.**

**URBSFA - Département sécurité  
Fax: 02/428.28.02  
e-mail: security@footbel.com**

#### **E. Rapport du responsable de la sécurité**

Le responsable de la sécurité doit, à l'issue du recyclage annuel, adressé un rapport d'évaluation comprenant au moins les points suivants:

- sujets de discussion des stewards
- thèmes intéressants pour le futur
- évaluation générale du recyclage

Ce rapport doit parvenir pour la fin août 2005 au Département Sécurité de l'URBSFA.

#### **F. Accréditation**

Dès l'instant où le steward a reçu une évaluation finale positive de son recyclage, le formulaire d'évaluation le concernant peut être transmis à l'URBSFA.

Dès que nous sommes en possession de ce document, d'une photo d'identité et de l'affiliation à la Fédération, la carte d'identification du steward sera établie pour la saison 2005-2006.

## **4. FORMULAIRES.**

Ci-joint les formulaires que le responsable de la sécurité doit transmettre à l'URBSFA afin qu'on puisse établir les accréditations des stewards.

**Formulaire A:** Pour annoncer la formation à l'URBSFA

**Formulaire B:** Pièce introductrice aux formulaires d'évaluation. Reproduit la signature des différents formateurs.

**Formulaire C:** Formulaire d'évaluation de recyclage des stewards

**Formulaire D:** Attestation de l'exercice d'évacuation

**Formulaire A****Recyclage stewards 2005****Club:** \_\_\_\_\_**Endroit:** \_\_\_\_\_**Programme****1. Théorie**

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Nom formateurs + Qualifications Fonctions/Diplôme)  
Alcool Drogue▶ \_\_\_\_\_  
▶ \_\_\_\_\_

Racisme

▶ \_\_\_\_\_  
▶ \_\_\_\_\_**2. Pratique**

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Heure: \_\_\_\_\_

Formateur(s)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Ce document doit parvenir à l'URBSFA - dép. Sécurité (Av. Houba de strooper 145 – 1020 Bruxelles ou par fax 02/478.28.02 ou encore e-mail: security@footbel.com), au moins 8 jours avant le recyclage.
- Par session de recyclage il convient d'envoyer ce formulaire
- Ce recyclage 2005 est donné sur base du programme et du syllabus rédigé par l'URBSFA et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

Date \_\_\_\_\_

Nom signature responsable de la sécurité:

\_\_\_\_\_

**FORMULAIRE B****RECYCLAGE ANNUEL STEWARDS 2005**

DENOMINATION du club: \_\_\_\_\_

DATE de la formation: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ HEURES: \_\_\_\_\_

ENDROIT: \_\_\_\_\_

PROGRAMME: Cette formation a été enseignée sur base

- du programme de l'URBSFA (\*)
- du propre programme club qui a reçu l'agrément du Ministre de l'Intérieur en date du \_\_\_\_\_ (Copie accord en annexe) (\*)

(\*) Rayer ce qui ne convient pas

NOM DES FORMATEURS + signature:

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

NOM DU RESPONSABLE DE LA SECURITE:

_____	_____
-------	-------

Nombre de formulaires d'évaluation en annexe: \_\_\_\_\_

**Consignes de rédaction pour les formulaires d'évaluation :**

- Ce document doit être rempli pour chaque session de formation (journée de formation)
- Prière de remplir le formulaire d'évaluation d'une façon claire et lisible et de numéroté chaque page.
- Comment procéder ?
  - o Statut : rayer ce qui ne convient pas
  - o Dans le cadre " conditions minimales et évaluation "
    - OK : si le steward satisfait aux conditions et évaluations
    - NEG : si, au contraire il ne satisfait plus aux conditions ou s'il a reçu une évaluation négative. Dans ce cas, il est évident qu'il perd son statut de steward.
- Tous les stewards accrédités doivent être affiliés auprès de l'URBSFA
- Seuls les stewards ayant suivi la formation de "Candidats-Steward" durant la saison 2004-2005 ou le dernier recyclage peuvent suivre ce recyclage.
- Les formulaires d'évaluation numérotés et cette première page correctement remplie sont transmis au plus tard **pour le 31 août 2005** au plus tard à l'URBSFA – Département Sécurité – Avenue Houba de Strooper, 145 à 1020 BRUXELLES.
- Une photo d'identité de chaque steward doit être envoyée (de préférence par e-mail ou sur CD-ROM)

**FORMULAIRE C**

**FORMULAIRE D'EVALUATION RECYCLAGE STEWARDS 2005**

<u>Nom</u>		Conditions minimales	
<u>Prénom</u>		Evaluation Théorie	
<u>Date de N.</u>		Pratique	
<u>Adresse</u>		Evaluation finale	

Statut    Steward    Chef de division    Chef steward    Resp. de la sécurité

<u>Nom</u>		Conditions minimales	
<u>Prénom</u>		Evaluation Théorie	
<u>Date de N.</u>		Pratique	
<u>Adresse</u>		Evaluation finale	

Statut    Steward    Chef de division    Chef steward    Resp. de la sécurité

<u>Nom</u>		Conditions minimales	
<u>Prénom</u>		Evaluation Théorie	
<u>Date de N.</u>		Pratique	
<u>Adresse</u>		Evaluation finale	

Statut    Steward    Chef de division    Chef steward    Resp. de la sécurité

<u>Nom</u>		Conditions minimales	
<u>Prénom</u>		Evaluation Théorie	
<u>Date de N.</u>		Pratique	
<u>Adresse</u>		Evaluation finale	

Statut    Steward    Chef de division    Chef steward    Resp. de la sécurité

<u>Nom</u>		Conditions minimales	
<u>Prénom</u>		Evaluation Théorie	
<u>Date de N.</u>		Pratique	
<u>Adresse</u>		Evaluation finale	

Statut    Steward    Chef de division    Chef steward    Resp. de la sécurité

Page numéro: \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE D**

**ATTESTATION exercice d'évacuation**

Nom club: \_\_\_\_\_

DATE de l'exercice : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Heure de début: \_\_\_\_\_

Heure de fin: \_\_\_\_\_

Endroit: \_\_\_\_\_

**Nom - Fonction - Signature des parties concernées par l'exercice:**

**Club:**

\_\_\_\_\_

**Aide médicale**

\_\_\_\_\_

**Police locale:**

\_\_\_\_\_

**Service d'incendie:**

\_\_\_\_\_

**Autres services:**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**1. Points importants du briefing donné aux parties en présence**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**2. Description du scenario**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**3. Déroulement de l'exercice**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Evaluation de l'exercice**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 5. Remarques débriefing

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

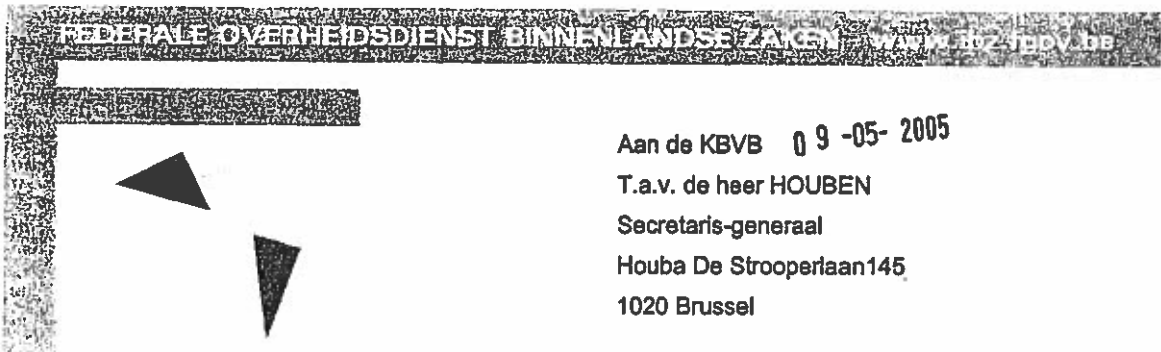
---

---

**Remarques concernant la rédaction de l'attestation:**

- Ce formulaire doit accompagner les autres formulaires concernant le recyclage, le tout transmis au département sécurité de l'URBSFA.
- Veuillez remplir cette attestation de la façon la plus correcte possible (points négatifs et positifs), les remarques éventuelles peuvent aider les autres clubs, les autorités, la fédération,....
- Au cas où des documents sont remis ou scénario rédigé pour cette exercice prière de les joindre en annexe.

## 5. L' ENTERINEMENT.



Aan de KBVB 09-05-2005  
 T.a.v. de heer HOUBEN  
 Secretaris-generaal  
 Houba De Strooperiaan145  
 1020 Brussel

→ N DE PANW

Veiligheids- en Preventiebeleid  
 Voetbalcel

Uw kenmerk:

Ons kenmerk:

Bijlage(n):

VIII/Foot

48490

Contactpersoon:

E-mail:

Tel.: 02/557.34.03

Heidi Deridder

heidl.deridder@lbz.fgov.be

Fax: 02/557.34.11

Mijnheer de Secretaris-generaal,

In bijlage kan u de brief van de heer Minister vinden aangaande de jaarlijkse bijscholing van stewards.

Hoogachtend,

io.

Jo Vanhecke  
 Diensthoofd voetbalcel



Aan de KBVB  
T.a.v. de heer HOUBEN  
Secretaris-generaal  
Houba De Strooperlaan145  
1020 Brussel

### Veiligheids- en Preventiebeleid Voetbalcel

<b>Uw kenmerk:</b>	<b>Ons kenmerk:</b>	<b>Bijlage(n):</b>
	VIII/Foot	
<b>Contactpersoon:</b>	<b>E-mail:</b>	<b>Tel.: 02/557.34.03</b>
Heidi Deridder	heidi.deridder@fbz.fgov.be	<b>Fax: 02/557.34.11</b>

Jaarlijkse bijscholing van stewards – Koninklijk besluit van 25 mei 1999 tot bepaling van de voorwaarden voor de indienstneming van voetbalstewards, gewijzigd bij Koninklijk besluit van 29 januari 2002.

Mijnheer de Secretaris-generaal,

Ik heb uw brief dd. 23/03/2005 betreffende de vraag tot erkenning van de bijscholing van de stewards voor 2005 in goede orde ontvangen.

Hierbij kan ik U melden dat ik het door U ingediende programma voor de bijscholing wens te erkennen, overeenkomstig artikel 12, §2 van het Koninklijk besluit van 25 mei 1999 tot bepaling van de voorwaarden voor de indienstneming van voetbalstewards, gewijzigd bij Koninklijk besluit van 29 januari 2002, mits in acht name van een aantal voorwaarden hieronder aangehaald.

Aangezien mijn beleid onder andere gericht is op 'gastheerschap' zie ik een grotere rol weg gelegd voor de stewards. Een verdere professionalisering is dus noodzakelijk. In die zin wens ik een aantal voorwaarden op te leggen:

Voor de vorming racisme/discriminatie dienen de clubs 2 uur en 30 minuten te voorzien;  
De vorming inzake racisme voor \_\_\_\_\_ dient via het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding te gebeuren;

.be

Voor de andere clubs worden de namen van de lesgevers en hun referenties waaruit blijkt dat ze gekwalificeerd zijn om deze vormingen te geven aan de KBVB overgemaakt. De namen en de kwalificaties van deze personen worden door de KBVB voorafgaandelijk aan het Centrum voorgelegd.

De Vereniging voor Alcohol en andere drugsproblemen zal zelf haar lokale preventiewerkers polsen om de vorming alcohol/drugs te geven. De lijst per club van de personen die de vorming racisme/discriminatie en de vorming alcohol/drugs zullen doceren wordt overgemaakt aan de Voetbalcel;

De KBVB laat de clubs weten dat ze om de drie jaar een evacuatieoefening dienen te organiseren. In die zin volgt de KBVB de situatie per club op. De clubs maken aldus een evaluatieverslag, besproken met alle betrokken partners, over aan de KBVB. De Voetbalcel zal nadien een kopie ontvangen van de KBVB. In dit verslag wordt tevens een stappenplan voor de toekomst aangehecht.

Indien de clubs kiezen voor een open groepsdiscussie wordt aan de KBVB een verslag overgemaakt. De KBVB maakt aan de Voetbalcel een kopie van deze verslagen over.

Ik reken er anderzijds op dat u mij op de hoogte zal houden van de cursusdata en de namen van de overige lesgevers en dat u de veiligheidsverantwoordelijken voldoende brieft over het programma en de opgenomen voorwaarden.

Hoogachtend,

De Minister van Binnenlandse Zaken

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line that ends in a short vertical stroke.

P. DEWAELE



# **Théorie**

**Partie 1:  
Supporters sous influence - supporters, alcool et autres drogues**

**Partie 2:  
Racisme et xénophobie au sein du football belge**

**Partie 3:  
Remise de matches suite aux mauvaises conditions climatiques**







**VAD**

Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen

**Partie 1:  
Supporters sous influence - supporters, alcool et autres drogues**

VAD  
Vanderlindenstraat 15  
1030 Brussel  
T. 02 423 03 33  
F. 03 423 03 34

**Traduction URBSFA**



## 1. Introduction

La consommation de produits et le football forment un duo souvent indissociable: shirtspacing, publicités dans les cafétéria, revenus générés par la vente de boissons, fêtes des matches gagnés et enterrements des matches perdus,... C'est une suite normale d'une soirée de samedi ou d'une après-midi dominicale réussie!

La consommation de boissons alcoolisées voire d'autres drogues constitue une partie non négligeable de notre culture sportive. On peut même parler de tradition dans laquelle toute critique est superflue. Il faut néanmoins remarquer que les suites peuvent être conséquentes (ex. agression, vandalisme).

Du fait que la consommation en général joue un rôle à l'occasion de ces excès, nous allons dans cette partie de la formation rechercher ce qu'il faut entendre précisément par ce terme repris sous le vocable consommation de produits

Ramener les problèmes de supporters à un problème de consommation constitue un raccourci. C'est justement l'interaction entre les drogues, les supporters et la problématique "football" qui constitue les problèmes de supporters que nous rencontrons aujourd'hui.

Nous nous pencherons sur les drogues le plus souvent rencontrées dans la sphère des supporters. Avec l'information de base, nous attirerons l'attention sur les signes d'une consommation problématique, sur la prévention et sur l'offre d'assistance.

Enfin nous donnerons certains conseils aux stewards qui devraient leur permettre d'intervenir d'une manière correcte et efficiente.

## 2. Qu'entend t'on par consommation de produits ?

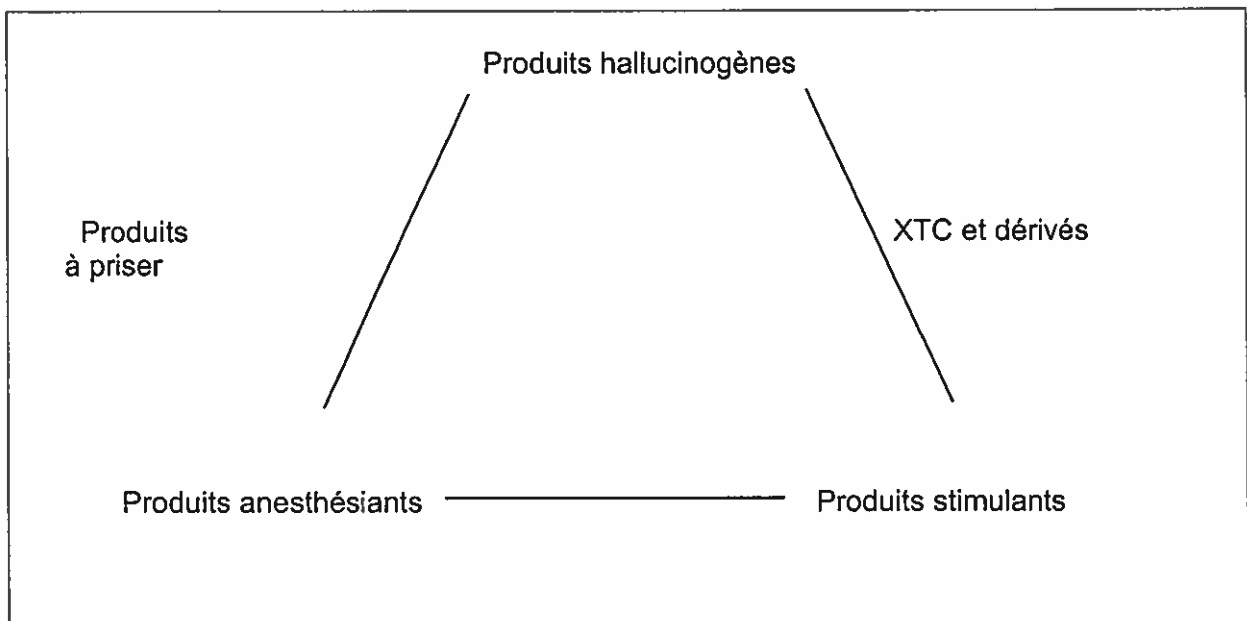
C'est tout simplement la prise de drogues, un nom générique pour regrouper un large éventail de produits ayant une influence sur notre esprit (nos sensations, notre perception, notre état de conscience) et qui sont pris à cette intention. En ce qui concerne leurs propriétés, leurs dépendances, ... ils diffèrent fortement. Sur base de leurs effets les plus importants, ils peuvent être classés en trois grands groupes :

- excitants ou moyens stimulants (caféine, nicotine, amphétamines/speed, cocaïne, ...)
- filtres ou produits anesthésiants (alcools, somnifères ou produits calmants, héroïne, GHB, ...)
- modifications de l'état de conscience ou moyens hallucinogènes (cannabis, LSD,...)

Deux sortes de drogues ne font pas parties de cette classification et sont de la sorte citées dans un quatrième et cinquième groupes :

- **prise de produits volatils** (colles, poppers et diluants) qui, au prorata de la dose, provoquent une modification de la conscience ou ont un effet anesthésiant;
- **XTC et dérivés** (EVA, MDA) qui présentent un effet soit excitant soit ayant une influence sur le comportement.

### Schéma 1 : répartition des drogues sur base de leurs effets



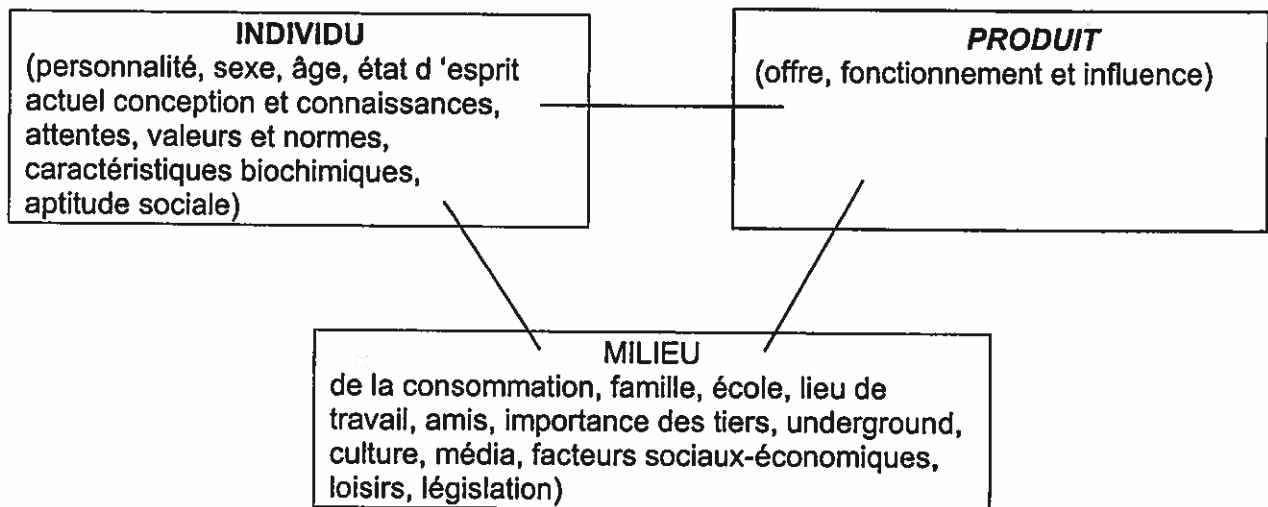
### 3. Drogues, supporters et football

#### Individu – Produits – Milieu

Nous vivons dans une société au sein de laquelle nous avons souvent l'occasion de prendre de la drogue qu'elle soit légale ou illégale. De nombreuses personnes prennent bien un petit verre d'alcool et nous avons tous déjà bien risqué un petit pari. D'autres consomment aussi des produits illégaux. Certains peuvent contrôler leur consommation tandis que d'autres développent un problème d'accoutumance. Les causes inhérentes à cette consommation de produits sont fort complexes et dépendent d'une foule de facteurs et de leurs interactions.

Depuis de nombreuses années on fait état d'un certain modèle multifactoriel ; le trinôme Individu, Produit, Milieu. On retrouve tous ces facteurs dans ce trinôme. La consommation ou l'abus de ces produits ne sont pas propres à l'homme avec sa personnalité, ses valeurs et ses normes. Les caractéristiques des produits alcoolisés, autres drogues ou encore le pari et le milieu, l'entourage physique et social de ces consommateurs constituent des composantes importantes. Ces trois groupes sont fortement liés entre eux et déterminent si certaines personnes vont les prendre ou s'y accoutumer.

#### Schéma 2 : le trinôme



Les supporters de football ont de multiples occasions de consommer de l'alcool, une drogue légale. Mais on y rencontre également des drogues illégales. Les uns peuvent garder leur consommation sous contrôle et d'autres développent un problème de surconsommation.

Cet usage, problématique ou pas n'est pas lié uniquement au supporter, à sa personnalité, ses valeurs et ses normes. Les caractéristiques des drogues et le contexte général du foot au sein duquel le supporter consomme ou non constituent des composantes importantes. Ces trois groupes sont intimement liés entre eux et déterminent si le supporter va consommer ou pas (voire abuser).

## Consommation, usage problématique de drogues et le pari.

### Consommation non sujette à problèmes.

La plupart des gens consomment sans problèmes, sans causer de mal ni à eux-mêmes ni aux autres. Il s'agit ici d'une consommation normale, non sujette à problèmes.

L'alcool est le produit le plus courant et la drogue la plus socialement acceptée. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une consommation limitée et responsable, socialement acceptée.

Un nombre croissant de personnes consomme de manière mesurée du cannabis sans conséquence directement néfaste (sur le plan psychique et /ou social ou physique).

Légalement, il s'agit toujours d'un produit illicite.

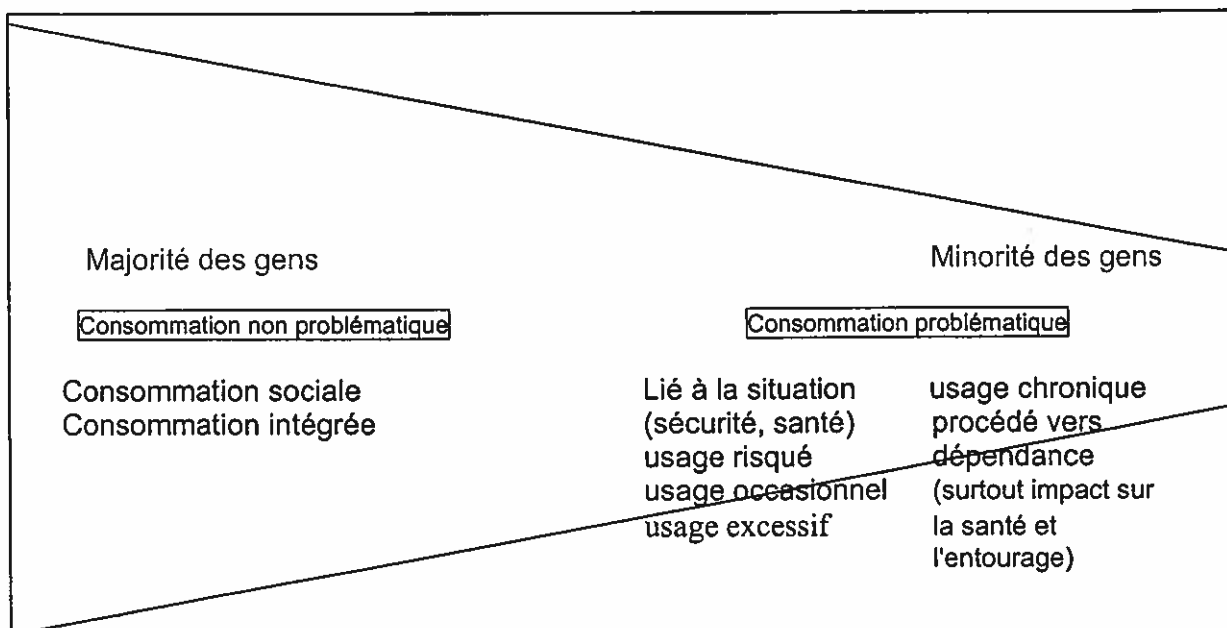
La consommation soi-disant intégrée d'autres drogues illégales (telles la cocaïne) reste marginale

### Consommation sujette à problèmes

L'approche de cette consommation problématique peut se faire de diverses façons. On peut la définir comme un procédé qui finalement mènera à la dépendance d'un certain produit (voir schéma 3). Dans ce cas, il s'agira d'un problème médical qui aura une (sérieuse) répercussion sur d'autres domaines (famille, travail,...) Dans un certain nombre de situations à problèmes, il n'est toutefois pas question d'un usage chronique. Il s'agit alors d'une consommation occasionnelle à un mauvais endroit ou moment. Dans la plupart des cas, la quantité ingurgitée joue un rôle important bien que dans certains cas une consommation modérée peut déjà constituer un problème.

Alors que la consommation exagérée prolongée peut produire des dommages physiques sérieux, la consommation exagérée occasionnelle présente plutôt un problème de sécurité, qui dans certains cas peut également provoquer de sérieux problèmes de santé (accidents de roulage, overdoses. Le dommage est plus lié aux caractéristiques du consommateur, à la drogue elle-même et à la façon de la consommer. L'usage occasionnel problématique peut également constituer un signal du développement d'un problème d'indépendance.

### Schéma 3



Les normes de consommation exagérée peuvent varier au gré des cas et des perspectives de longue durée. Dans la législation routière, le conducteur est en infraction dès qu'il dépasse le taux de 0,5 d'alcool. Dans d'autres contextes ( au travail par ex.) on trouve d'autres normes, telle la tolérance zéro. Le dépassement de ces normes ne signifie pas par définition qu'il existe un problème de santé.

#### 4. Information de base au sujet des drogues

##### L'alcool

##### **De quoi s'agit-il?**

On obtient de l'alcool par la fermentation des sucres naturels provenant de fruits ou de graines. On distingue trois grandes sortes de boissons fermentées : la bière, le vin, et des boissons fortes- boissons distillées. L'alcool qui se prête à la consommation est de l'alcool éthylique ou éthanol. Dans sa forme 100% naturelle, il est inodore et sans goût et produit une sensation irritante.

La concentration de l'alcool est mesurée en degrés. La mention "vol%", que l'on rencontre signifie "volume pourcent" et détermine la quantité d'alcool pur pour 100 millilitres de boisson. 8vol% signifie qu'il y a 8 millilitres d'alcool pur pour 100 millilitres (à 20°C).



##### **Les trois sortes de boissons alcoolisées**

- **la bière** est obtenue en brassant de l'orge germé et broyé mélangé à de l'eau. Durant l'ébullition, on y ajoute des fleurs de houblon pour affiner le goût et l'amertume. Après refroidissement commence la fermentation. Dépendant de la température présente, on distingue les bières à fermentation haute (par ex. trappistes) ou à fermentation basse (par ex. la pils). Le degré d'alcool diffère de 5% (pils) à 6/8% (trappistes et bières régionales) allant même jusqu'à 12%.
- **le vin** s'obtient par la fermentation - de manière naturelle, c'est-à-dire des cellules de levure de l'air- du jus de raisins. Pour obtenir du porto ou du sherry, on ajoute en plus de l'alcool de vin, pour les champagnes, il y a une seconde fermentation dans la bouteille. Degré d'alcool: environ 10 à 12%(vins jusqu'à environ 18 à 20% (sherry et portos).
- **les boissons distillées (ou fortes)** que l'on obtient en chauffant des boissons fermentées dont les vapeurs condensées libèrent de l'alcool. Les pourcentages élevés en degré sont obtenus en répétant plusieurs fois le procédé dans les distillateurs. Degré d'alcool: de 22 à environ 45%.

### Les boissons mélangées

On peut mélanger des boissons alcoolisées entre elles ou encore avec une boisson non alcoolisée (cocktails). C'est depuis les années 90 que ces boissons sont devenues populaires, surtout chez les jeunes. Ce sont des combinaisons de boissons fortes avec des jus de fruits et/ou boissons rafraîchissantes voire d'autres ingrédients. Leur degré alcoolique varie de 4 à 20 %. L'emballage des canettes ou des petites bouteilles est attirant voire trompeur, leur dénomination accroche. Un nom général pour ce genre de boissons est "alcopops", mais d'autres noms sont également sur le marché.

### Utilisation

On boit sans aucun doute de l'alcool. Mais on le retrouve également dans la nourriture (sauces, pralines, pâtisseries, ...)

### Fonctionnement

L'alcool se retrouve dans le sang au bout d'une heure, via l'estomac et surtout l'intestin grêle (au travers de sa paroi) La vitesse d'absorption dépend de la présence de nourriture dans l'estomac, de l'acide carbonique, du poids et du sexe. Le sang diffuse l'alcool dans le corps. C'est ainsi que l'alcool se mélange aussi à l'air des poumons. La moyenne de récupération se situe pour les hommes à 0,15 pour mille par heure et chez les femmes à 0,18.

### Quel est son effet ?

Le degré de l'effet de l'alcool est fort diversifié et dépend d'un certain nombre de facteurs : la personnalité, la condition et le sexe du consommateur, les circonstances de la consommation, la quantité et le degré d'alcool. Quelques exemples :

- ° plus de graisse conduit à une alcoolémie plus grande;
- ° le passage de l'alcool dans le sang est ralenti chez celui qui vient de se restaurer;
- ° le stress et la fatigue conduisent à une ivresse plus rapide;
- ° au plus de liquide corporel, au moins de concentration d'alcool.

L'alcool travaille dès qu'il atteint le cerveau. Une consommation modérée (1à3 verres) donne un sentiment de bien-être et de détente et procure un sentiment de confiance en soi. L'alcool a un pouvoir général analgésique, surtout sur la partie du cerveau qui contrôle le comportement et les émotions. De là les réactions – même lors de consommation modérée- d'agressivité et de hardiesse, d'insouciance, de calme et de somnolence, de détente et d'indifférence, mais aussi de mélancolie...

A l'occasion d'une consommation plus importante (4 à 7 verres), on constate une diminution du pouvoir d'appréciation et de réaction. En même temps, diminution de l'autocritique. Autrement exprimé : la confiance en soi se renforce. On prend plus de risques (par exemple au volant), on est plus bruyant, chaotique dans son raisonnement... Si l'on consomme davantage (8à10 verres), il y a diminution du contrôle de la coordination des mouvements corporels : démarche chancelante, bafouillages, on voit les choses en double, les émotions changent rapidement,...

La mémoire joue parfois de mauvais tours aux buveurs.

Lorsque la dose est élevée (plus de 10 verres) on endort le système central de contraction musculaire automatique (par exemple le cœur et les poumons), ce qui peut provoquer l'arrêt cardiaque ou respiratoire, suivi du coma et même de la mort.

### C'est quoi de trop ?

Celui qui boit un verre de bière, de vin ou de liqueur apporte dans les trois cas environ 12 millilitres/ cc (ou 10 grammes) d'alcool pur dans son corps. Il faut ajouter qu'un certain nombre de bières



spéciales contiennent le double d'alcool du fait que leur degré alcoolique est plus élevé et que leur contenu est généralement plus grand.

La règle de 3 (d'application pour les adultes, et pas valable pour des situations spécifiques telles que grossesse, roulage, travail,...) :

1. Ne buvez en moyenne pas plus de trois verres de boissons alcoolisées par jour.
2. Ne buvez pas plus de cinq verres en une fois.
3. Ne buvez pas d'alcool au moins deux jours par semaine.

### **Risques**

- Signes de fatigue sont balayés.
- Le black-out : le souvenir de ce qui s'est passé durant l'ivresse laisse le buveur dans l'ignorance, avec les risques afférents.
- Déformation de l'évaluation des risques, avec tous les dangers que cela comporte dans la circulation, sur les lieux de travail, durant les loisirs, ...
- Imprudences et agressivités sont de mises, avec leurs conséquences : audace, émotions galopantes et bagarres, indiscretions, gestes d'intimité déplacés, ....
- Danger de surfusion, malgré la sensation de chaleur.
- Influence négative sur les prestations : sport (dès le premier verre), dans la circulation (dès le 0.5 on aperçoit moins bien le feu rouge du fait du rétrécissement du champ de vision), aux études et sur le lieu de travail (par le dérangement du traitement de l'information). Par la tendance de la présomption, il appert que 'la prestation sous influence' peut parfois avoir un goût amer, par exemple dans le milieu étudiant.

### **Points importants :**

- La combinaison d'alcool et de verre constitue un risque de blessures (échange de coups).
- Risque d'étouffement : inconscience + vomissements.

### **Remarque :**

Durant cette formation nous attirons l'attention sur les risques encourus à court terme. Ce qui ne signifie évidemment pas que cette consommation n'entraîne pas de risques à long terme ou qu'ils ne sont pas conséquents. L'abus d'alcool a une influence dans divers domaines tels que la santé et sur le plan socio-économique.

Un steward ne sera confronté, dans sa fonction spécifique, qu'à l'aspect risques à court terme.

### **Les risques liés à la consommation combinée**

La combinaison d'alcool – et donc aussi d'alcopops- avec d'autres drogues ou avec certains médicaments peut être (très) dangereuse, surtout si le consommateur ignore les effets éventuels possibles :

- l'alcool et certains médicaments peuvent se renforcer mutuellement (c'est le cas pour les calmants), se combattre ou s'atténuer (moyens stimulants), se neutraliser ou se perturber.
- alcool et nicotine augmentent le risque de cancer et influencent le rythme cardiaque.
- alcool en combinaison avec des produits à renifler renforcent les effets.
- alcool et amphétamines donnent une sensation fautive de réalisme et enlèvent le frein de la modération.
- alcool en combinaison avec les « dance drugs » (entre autre XTC) entraînent une plus forte perte de liquide
- de nombreuses combinaisons existent encore. Leurs effets perdurent et ne sont pas toujours prévisibles. Des risques y sont liés dans la plupart des cas.

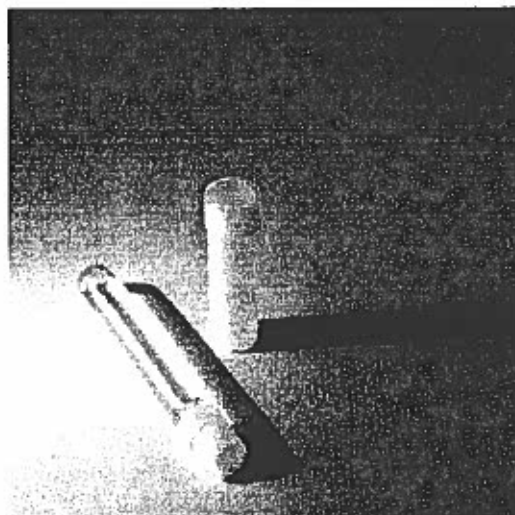
**Signes de consommation problématique.**

- démarche chancelante
- débit de paroles, bafouillages
- vue dédoublée
- vertiges

**Le GHB****De quoi s'agit-il ?**

C'est du gamma-hydroxybutyrate. Ce calmant travaille sur le système nerveux central et se trouve en quantité minime dans le corps humain. Son emploi comme drogue produit un effet décontractant, calmant et un stimulant sexuel.

GHB est un liquide salé inodore et incolore. On le rencontre aussi sous forme de poudre. Son prix varie de 8 à 10 € la capsule.

**Usage**

Le GHB est vendu sous forme de poudre en capsule mais le plus souvent sous sa forme liquide en fiole. Il peut être mélangé à des boissons sucrées qui cachent alors le goût salé du GHB ( dans du coca, jus de fruits,...) Une dose « usuelle » pour un adulte varie de 0,5 à 1,5 gramme.

**Fonctionnement**

Le GHB commence à travailler après 15 à 30 minutes. Ses effets durent de 3 à 4 heures.

**Quels en sont les effets ?**

Règle de base : les effets des drogues diffèrent d'individu à individu (condition, poids, sexe, attentes,...) fréquence et quantité de la dose, l'endroit et le moment de la prise.

Les effets du GHB sont à comparer à ceux de l'alcool. Le GHB rend euphorique, calme et détend. En dose « normale » il libère les sensations et provoque une grande excitation au contact. De là son emploi comme stimulant sexuel.

### Risques

- Risque majeur : la quantité de produit actif dans une fiole ou capsule n'est pas toujours constante, ce qui rend le dosage particulièrement difficile. Une petite overdose (2 gr) peut déjà causer un sommeil profond, une plus grande (plus de 2 gr) conduit à une perte de conscience pouvant durer 5 heures, à des problèmes de respiration, au coma et à tous les dangers qui y sont associés, tels que possibilités d'étouffement dans les vomissements ou du fait que la langue bloque l'entrée d'air.

La marge entre « juste assez » et le « de trop » est vraiment minime.

- Effets désagréables à dose élevée : confusion, maux de tête, amnésie, muscles mous, perte de mémoire, abrutissement, envie irrésistible de sommeil.
- Le GHB cause pour quelques heures une distorsion du pouvoir de réaction et de coordination.
- Un risque évident réside dans le fait que beaucoup de personnes pensent que le GHB est de l'XTC liquide. Alors qu'il n'a rien de commun avec l'XTC, ce n'est pas un stimulant, un remontant mais une drogue anesthésiante.

### Points importants :

- Il n'existe qu'une petite marge entre l'effet euphorisant désiré et l'overdose.
- Si l'on croit à une overdose (OD), il faut tenter de maintenir coûte que coûte la personne éveillée.
- Il y a risque d'étouffement : perte de conscience et vomissements.
- Le GHB a parfois la réputation de « la drogue du rappeur ». De nombreuses histoires font le tour au sujet de la soi-disant drogue des violeurs. Mais ce sont des contes car admettons que quelqu'un boive du GHB dans une discothèque, qu'il tombe dans un sommeil profond, il ne sera pas aisé de le faire sortir dans cet état sans que cela ne se remarque. Dans le privé, c'est tout autre. Mais néanmoins le GHB a un goût salé. Cela se sent. Il est vrai que si on est ivre, on risque de ne rien goûter. Une boisson sucrée ou un cocktail peut cacher le goût salé de la drogue.

En général, lorsqu'on se trouve dans un endroit peu fiable, il convient de se tenir sur ses gardes et de bien surveiller sa boisson. Lorsqu'on est accompagné par une ou plusieurs personnes et que l'on fait attention les uns aux autres, rien de ce genre ne peut arriver.

### Remarque :

Dans cette formation, on met l'accent sur les risques des effets à court temps. Cela ne signifie pas qu'à longue échéance aucun risque n'est lié à la consommation ou qu'il n'est pas important. Divers domaines comme la santé ou sur le plan social sont touchés à long terme par une prise abusive. Un steward ne sera concerné dans sa fonction spécifique que par les risques à court terme.

### Risques liés à une consommation combinée

La combinaison de GHB avec d'autres drogues produit des effets imprévisibles. Rien que pour cela, elle est fortement déconseillée.

Du GHB et de l'alcool ou un calmant : la combinaison renforce les effets – l'effet anesthésiant devient plus grand- et peut devenir mortel. Le danger d'overdose croît.

### Signes de l'usage problématique

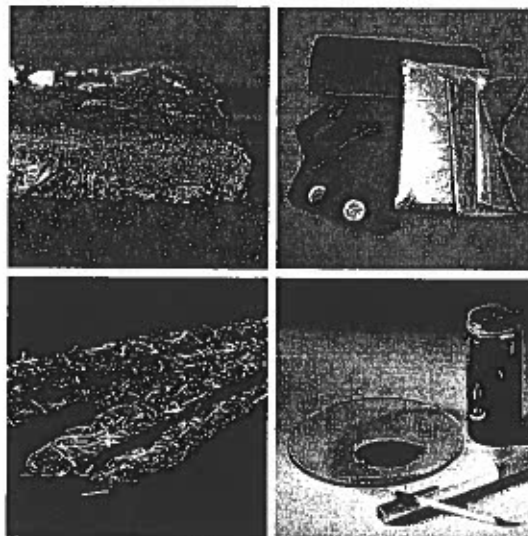
- Possibilité de perte de conscience
- Envie irrésistible de dormir (l'écroulement est typique)
- Sommeil profond
- Suée
- Muscles relâchés

## Le Cannabis

### La plante :

Au nom latin de Cannabis Sativa, cette plante pousse dans de nombreuses parties du monde. Nous connaissons le cannabis sous diverses appellations : la marijuana, le haschich, le chanvre. Sa feuille est facilement reconnaissable : elle compte de 5 à 9 longues et fines petites feuilles dentelées. Elles sont disposées sur la tige comme les doigts d'une main. Il y a des plantes mâles et femelles. Elles atteignent facilement une hauteur de 2 m.

Elle produit plus ou moins de fibres et de résine suivant les conditions de sélection, de culture et de climat. Avec la plante séchée on fait même un insecticide combattant les sauterelles. Seule la plante femelle est transformée en produits thérapeutiques ou de plaisirs. C'est la résine de la plante qui contient la substance active responsable des effets psychotropes : le THC (=tétrahydrocannabinol). Sa teneur en THC diffère selon le climat et la méthode de culture.



### Les principaux produits

- **La marijuana** – composée des feuilles supérieures et surtout des fleurs séchées. Elle ressemble à du thé de texture fine à grosse et de couleur gris verdâtre à vert foncée. Sa teneur en THC varie de 1 à 4%, et même davantage : Nederwiet (voir plus loin) contient davantage de THC – (11%)- en comparaison avec d'autres marijuana.
- **Le hasch ou haschisch**- pâte assez dure de couleur variant du vert au noir en passant par le brun. Il est préparé au départ des bourgeons de fleurs femelles et cette résine est pressée et conditionnée en petits blocs ou paquets souvent emballés dans du papier aluminium. Sa concentration en THC varie de 8 à 14% voire davantage : le hasch obtenu au départ de nederwiet contient plus de THC (16%)
- **L'huile de haschisch** – un extrait alcoolique peu utilisé et rencontré chez nous, ayant une concentration variant de 15 à 60%

Son prix dépend de la sorte, de la teneur en THC et de l'endroit où le produit est acheté. (Marijuana : € 3.5 à 7 le gramme ; hasch : € 6 à 10 le gramme).

### Usage

Le cannabis peut être utilisé de diverses façons :

- En fumant, mélangé à du tabac, roulé comme une cigarette avec un filtre en carton ;
- en fumant, pur, en cigarette ou dans une pipe, une pipe à eau ou avec évaporateur ;
- incorporé à la nourriture (pâtisseries ou sauce spaghetti) ;

- ou incorporé à une boisson ( du thé par ex)

### Fonctionnement

- On ressent les effets rapidement lorsqu'on le fume. Le maximum d'effets apparaît après 10 à 30 minutes et dure jusqu'à 4 heures selon la dose et la qualité du produit. Le consommateur averti contrôle très bien les doses inhalées.
- Ajouté à la nourriture ou à une boisson, le consommateur n'a aucune idée de la dose ingérée. Celle-ci peut être élevée. Les effets sont plus lents à se manifester et se ressentent subitement après une heure en moyenne et peuvent durer jusqu'à 24 heures selon le dosage.

### Quels sont les effets ?

Règle de base : les effets des drogues diffèrent d'individu à individu (condition, poids, sexe, attentes, ...), le nombre de fois et la quantité utilisée, l'endroit et le moment de la consommation.

Les produits dérivés du cannabis modifient le comportement. En général, on peut dire que leur consommation renforce les sensations présentes qu'elles soient positives ou négatives.

L'effet principal du cannabis est de stimuler et de modifier l'imagination, l'humeur, les sensations et le comportement. Les couleurs et la musique paraissent plus intenses. La perception du temps et de l'espace peut être altérée. On peut ressentir une certaine euphorie et manifester une certaine hilarité. Aux doses plus élevées, le consommateur peut devenir introverti. Pour certains, les inhibitions tombent laissant le consommateur plus insouciant ; certains autres deviennent passifs ou extravertis. Le cannabis agit comme un amplificateur de l'humeur. L'euphorie peut être remplacée par la déprime si l'on consomme lorsqu'on est inquiet ou angoissé. A la fin d'un jour de consommation intense, on constate dans beaucoup de cas une certaine fatigue et des difficultés de concentration. Chez de nombreux consommateurs, le blanc de l'œil est rouge et les pupilles dilatées. Ils ont un meilleur appétit, une bouche sèche et un rythme cardiaque un peu plus accéléré. Les mains et les pieds sont froids.

### Risques

- Les mouvements précis sont plus difficiles, ce qui peut présenter un problème pour la conduite de machines, mais aussi de véhicules, motos,... Rouler alors qu'on a consommé du THC est dangereux.
- A dose trop élevée, chute de tension et accélération du rythme cardiaque, ce qui est dangereux pour les cardiaques.
- Difficulté de concentration, de raisonnement logique et de mémoire.
- A dose trop importante, on peut devenir angoissé, avoir des vertiges, ou oublier et même tomber en syncope.
- Chez celui qui ne se sent pas très bien, son état peut encore empirer. Toujours à dose élevée, ses sensations peuvent augmenter (panique, angoisse, confusion, déprime,...).
- Exceptionnellement et surtout chez les gros consommateurs de cannabis psychologiquement fragiles une psychose peut s'installer. Cela se caractérise par de la confusion, de la paranoïa ; des hallucinations et un comportement impulsif. Un traitement psychiatrique est alors indiqué.

### Points importants :

- La personne peut avoir la sensation de mourir.
- Donner des jus de fruits (agit sur la glycémie)
- Les problèmes apparaissent surtout après l'ingestion de cannabis ou à la première consommation.

- Rechercher un endroit calme et s'entourer de personnes de confiance qui rassurent (calmer).

**Remarque :**

Au cours de cette formation nous ne mettons l'accent que sur les problèmes à court terme. Il est évident qu'à plus ou moins long terme d'autres risques sont liés à la consommation de cannabis et qu'ils ne sont pas moins graves. L'abus est néfaste sur la plan de la santé et dans le domaine social.

Le steward n'est, dans son job, intéressé que par les problèmes à courte échéance .

**Risques liés à la consommation combinée**

- Un problème général consiste dans le fait que par son illégalité il n'existe aucun contrôle sur la qualité des drogues et un éventuel usage de produits chimiques dans les matières injectables.
- Cannabis et alcool ; se renforcent mutuellement. L'effet est imprévisible. Pertes de mémoire et confusions sont soudaines.
- Cannabis et autres drogues : idem. Les expériences sont donc dangereuses.
- Cannabis et speed ou XTC : les consommateurs de speed ou d'XTC fument un joint pour un endormissement plus rapide et tenir en main le 'coming down'. Le risque de déraillement augmente et les effets imprévisibles.

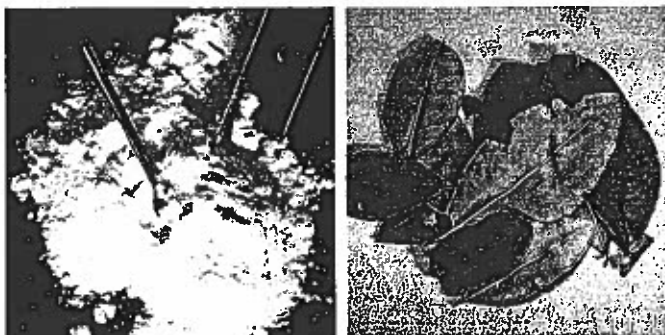
**Signes de consommation problématique**

- Blanc des yeux rouge
- Bouche sèche
- Pieds et mains froids
- Membres et muscles lourds
- Taux de glycémie diminue
- Hallucinations

## La cocaïne

### Qu'est-ce que c'est ?

La cocaïne est un psycho-stimulant . Elle est extraite par un procédé chimique des feuilles de coca. La plante pousse surtout sur les pentes de la Cordillères des Andes mais encore en d'autres lieux en Amérique du Sud. La plante permet trois cueillettes par an ; elle porte des fleurs blanches en forme de couronne et possède des feuilles ovales.



### La matière

La cocaïne est fabriquée simplement dans des laboratoires clandestins. A partir d'une grande quantité de feuilles, on obtient une pâte à coca qui transformée donne une poudre blanche appelée chlorhydrate de cocaïne. C'est donc une fine poudre de couleur blanche à blanc cassé, cristalline au reflet blanchâtre, comme de la neige (d'où son nom courant, aussi blanche, coke, coco) Par l'humidité et au contact de l'air il se cristallise facilement. La cocaïne pure est amère. Elle n'a pas d'odeur particulière.

Son prix peut varier de € 37 à 74, en rapport avec la pureté du produit et selon la loi de l'offre et de la demande.

### Usage

- La cocaïne en poudre est le plus souvent prise. Les utilisateurs placent la cocaïne en fines lignes au moyen d'une lame de rasoir sur un petit miroir ou un autre support lisse (par ex. une carte de téléphone). A l'aide d'une paille ou d'un billet de banque enroulé, l'usager 'sniffe' ensuite la drogue.
- Si elle est dissoute dans de l'eau, on peut l'injecter dans une veine.
- La poudre de cocaïne peut aussi être frottée sur les gencives ou être placée dans l'anus ou le vagin.
- Hors Europe (en Amérique du Sud par ex.), on mâche des feuilles de coca.
- Une dose normale pèse de 10 à 50 milligrammes. A partir de quand parle t'on d'overdose diffère d'individu à individu.

### Comment agit-elle ?

- En prisant : l'effet se ressent après quelques minutes. L'effet maximum dure de 30 à 45 minutes.
- En injection : l'effet est ressenti plus rapidement et dure environ 15 minutes.



### Quels sont les effets ?

Règle de base : les effets des drogues diffèrent d'individu à individu (condition, poids, sexe, attentes,...), du nombre de fois et de la quantité utilisée, de l'endroit et du moment de la prise.

La cocaïne stimule de centre nerveux central, accélère le rythme cardiaque et la respiration, et augmente la tension sanguine. Elle provoque un effet stimulant psychique et physique, sans apporter d'énergie au corps. Les utilisateurs donnent l'impression d'une lucidité accrue, sont actifs et alertes, bavards, euphoriques et en même temps calmes. Ils ont tout 'sous contrôle'. Ils se sentent stimulés aussi sexuellement. Ils sont capables d'efforts soutenus sans montrer des signes de fatigue ou de faim. Le mal est moins vite perçu. Elle agit comme un anesthésique local.

### Risques

- Comme les signaux d'avertissement physiques s'estompent – faim, soif, fatigue-, l'utilisateur intensif peut surcharger de façon ignorée leur corps. Cela peut mener à l'épuisement total (« crash »), et par là il y a diminution de la résistance aux infections. La récupération est nécessaire par la suite : récupérer ses arriérés de sommeil, désir de retrouver ses forces. Certains combattent leur épuisement par une nouvelle dose de cocaïne.
- L'inhibition de freins, l'envie de parler, le sentiment d'égalité et les idées claires sur le monde peuvent donner lieu à un comportement arrogant et agressif.
- Au bout d'une demi heure, l'euphorie présente fait place à l'anxiété qui alors conduit les usagers dépendants à utiliser une nouvelle dose.
- En cas de prise d'une grande quantité, on peut constater un empoisonnement à la cocaïne. Les symptômes sont : maux de tête, crampes, syncopes,...
- La température corporelle peut s'élever.
- Battements du cœur, problèmes de respiration, dérangement de la tension artérielle et même arrêts cardiaques sont possibles, surtout après usage répété en quelques heures ou à fortes doses. Cela peut conduire au coma et à la mort.
- En cas d'usage intensif, on voit fréquemment des problèmes tenaces d'urticaire et de maladies de la peau. Parce que l'on sent sous la peau de 'petites bêtes' on ressent une envie irrésistible de se gratter et d'enlever des peaux.
- Un accident est toujours possible lors de l'injection, d'autant plus que la cocaïne a un pouvoir anesthésiant localisé et que l'utilisateur ne sent pas qu'il pique hors de la veine. Les produits mélangés à la drogue peuvent également infecter les veines.
- Partager les pailles est également dangereux quant à la contagion possible du fait que les sniffers de drogues saignent facilement du nez.

### Points importants :

- Faites attention à l'attaque furieuse aveugle
- D'abord la sécurité
- Ne vous enfermez pas dans un coin et ne tournez jamais le dos au drogué
- Ne le regardez pas droit dans les yeux

### Remarque :

Durant cette formation on ne s'intéresse qu'aux problèmes à court terme. Ce qui ne veut pas dire qu'on est tranquille pour le long terme en ce qui concerne le drogué. Mais le steward dans sa mission spécifique ne sera confronté qu'au court terme.

*Risques lors de l'usage de produits combinés*

- Cocaïne et alcool : augmentation de l'agressivité. Dérèglement du rythme cardiaque et manque d'oxygène pour le muscle cardiaque. Une fausse sensation de ne pas être sous influence fait que l'on boive davantage encore et que l'on surcharge le foie.
- Cocaïne et XTC : augmentation du rythme cardiaque et de la tension. Etat confusionnel allant jusqu'à la psychose possibles. La cocaïne procure un bien-être éphémère qui laisse place aussitôt après à une sensation pénible de sorte que l'utilisateur aura tendance à en reprendre pour éviter le malaise.
- Cocaïne et héroïne : ce 'speedball', mélange de ces deux produits est injecté, et procure des sensations euphoriques plus que doublées. Des études américaines montrent que la plupart des morts par overdose est due à ce mélange.

*Signaux de consommation problématique*

- « il a conquis le monde »
- difficulté pour demander de l'aide
- méfiant
- volubile, bavard
- euphorique tout en étant sublime

## Le SPEED

### Qu'est-ce que c'est ?

Speed est un mot de la langue populaire pour les amphétamines. Comme produits excitants, les amphétamines stimulent et le physique et le psychique. On en connaît trois sortes :

- Méthylamphétamine (methedrine) est le plus puissant, utilisé surtout aux Etats-Unis et en Asie. On le rencontre rarement en Europe dans un contexte illégal.
- Dexamphétamine (dextrine) est utilisé légalement dans le domaine médical.(narcose)
- D'l-amphétamine (benzédrine) rencontré le plus souvent chez nous comme drogue illégale



On utilise les amphétamines pour améliorer ses 'performances' : dans le milieu sportif ( en tant que doping facilement détectable), par les étudiants durant la période des examens, par les travailleurs de nuit, par les noctambules, ...

Sous forme de poudre le speed est en général de couleur blanche ( parfois jaune ou rosâtre) et dégage une forte odeur 'chimique'. On vend aussi le produit sous forme de pilules. Le speed est facile à trafiquer ou à couper.

Les amphétamines – Reductil, Captagon, Rilatine, ... peuvent être obtenus en toute légalité dans les pharmacies sur prescription médicale. Sur le marché de la drogue son prix varie de € 6 à 10 le gramme.

### Comment l'utiliser ?

Les amphétamines sur prescription sont généralement prises par voie buccale.

Sur le marché illégal, c'est sous forme de poudre que les amphétamines sont le plus souvent rencontrées. On les prend de 4 manières différentes :

- La poudre est prisee
- Le speed est dissout dans un liquide et est injecté
- Les pilules (mais aussi la poudre, les cachets, les capsules) sont avalées. Parfois on emballe le speed en poudre dans une feuille de cigarette qui ensuite est avalée et qui ainsi 'explose' dans l'estomac ' (petite bombe).
- Certaines formes de speed (méthylamphétamine) peuvent être fumées ('ice'), mais moins courant chez nous.

Sniffer ou injecter la drogue donnent une plus forte concentration de drogue dans le sang , un effet plus fulgurant qui de plus se ressent plus rapidement.

### **Fonctionnement**

Les amphétamines (le speed) agissent sur le système nerveux central. On peut comparer leur fonctionnement à celui de l'adrénaline naturel que l'on rencontre dans le corps humain. Le speed agit très rapidement : celui qui sniffe, ressent déjà les effets après quelques minutes, et qui l'injecte dans une veine, immédiatement. Par voie orale il faut attendre de 15 à 20 minutes. Les effets durent de 4 à 8 heures compte tenu du type d'amphétamine. Mais cela peut durer plus longtemps ( 12 heures et même plus pour des méthamphétamines).

### **Comment agit-il ?**

Règle ; les effets des drogues diffèrent d'individu à individu (condition physique, poids, sexe, attentes...) du rythme et de la quantité utilisée, de l'endroit et du moment de la consommation.

Le speed écarte la fatigue, la faim et le sommeil. Il donne une impression d'énergie et repousse les limites d'endurance. Le rythme cardiaque s'accélère et la tension augmente. Sur le plan psychologique, la confiance en soi augmente et il est question d'un climat euphorique. La concentration grandit et l'autocritique diminue. Les autres effets sont loquacité, et l'accroissement temporaire des performances sexuelles. Le sentiment d'une meilleure prestation ne correspond pas toujours avec la réalité.

### **Risques**

- Du fait que le speed excite son utilisateur, il est dangereux pour la conduite des véhicules.
- Le speed provoque une consommation d'énergie qui n'est pas adaptée au corps. Les signes d'avertissement sont négligés. Après l'effet du produit, il s'en suit un contre coup, qui présente les symptômes : fatigues, faim, apathie et abattements. Le risque de reprendre de la drogue est grand.
- Le corps peut subir un échauffement excessif et se déshydrater, avec le risque d'un 'coup de chaleur' qui peut être mortel. Se rafraîchir, se reposer et boire de petites quantités d'eau de préférence en alternance avec des boissons énergisantes recommandées pour les sportifs diminuent le risque. Mais boire trop d'eau peut conduire à un empoisonnement !
- Comme pour d'autres drogues, on n'est jamais sûr de la composition et de la pureté du produit, même pour des pilules ou de la poudre ayant la même apparence. Une overdose est toujours possible.
- Une tension sanguine élevée entraîne d'autres symptômes : maux de tête, une température corporelle élevée, maux de ventre, diarrhée, battements de cœur, vertiges, ....
- A dose élevée, les utilisateurs peuvent devenir irritables, agressifs, se sentir fatigués voire déprimés. Celui qui flippe ressent des hallucinations et des sentiments de persécution.
- A dose très élevée, on peut constater des situations dangereuses : perte de conscience, coma, trouble du rythme cardiaque, hémorragie cérébrale, arrêt respiratoire, crise d'épilepsie, hyperglycémie, ...
- Beaucoup d'utilisateurs ont envie de se gratter ou de s'écorcher la peau, ce qui provoque des blessures et des infections.
- En cas d'injection : une désinfection insuffisante et l'emploi d'aiguilles sales ou contaminées peuvent provoquer des infections et des abcès ; également des contaminations hépatite B,C, le sida et autres maladies infectieuses.

**Points importants :**

- Faites attention à une agressivité aveugle
- D'abord assurer sa sécurité
- Ne jamais s'enfermer dans un coin ou tourner le dos à la personne
- Ne pas le fixer dans les yeux

**Remarque :**

Tout comme pour les produits précédents, on n'aborde dans ce cours que les risques à court terme mais il y en a évidemment bien d'autres. Le steward dans sa fonction d'accueil ne sera confronté qu'aux premiers cités.

**Risques liés à une consommation combinée**

Il n'est pas rare de consommer du speed avec une autre drogue :

- Avec des calmants ou analgésiques (opiacés, ...) : les effets sont contraires. Les risques croissent.
- Avec de l'alcool : en prenant du speed on se sent moins vite saoul, avec tous les dangers qui y sont liés. L'irritabilité et l'agressivité augmentent.

On prend parfois du speed en pensant que c'est de l'XTC ou de la cocaïne. Les effets dans ce cas sont imprévisibles.

**Signes de consommation problématique**

- On va 'conquérir' le monde
- Grincement des dents, mastications
- Pupilles des yeux très dilatées
- impassible, raide

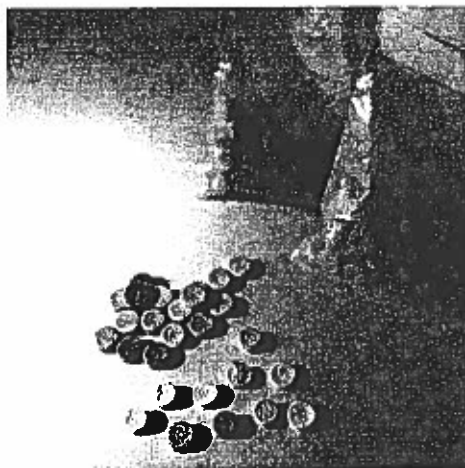
## XTC

### **De quoi s'agit-il ?**

Le nom chimique de l'XTC est MDMA, du nom de la matière stimulante et psychédélique qui se trouve dans la drogue. Il fait partie de la famille des amphétamines mais aussi de la mescaline, un alcaloïde hallucinogène tiré du peyot, un cactus mexicain. D'où ses doubles effets.

Du moins, en théorie. Car petit à petit le concept XTC s'est en pratique rapproché davantage des amphétamines. Il englobe toute une famille de drogues pareilles. Même s'il s'agit de pilules que l'utilisateur croit qu'elles contiennent de l'XTC, mais dont la composition est totalement inconnue. Le terme XTC ne vise dès lors plus un produit concret (MDMA) mais quelque chose (PMA, 4MTA, 2CB,...) qui serait de l'XTC ou une variante fortement approchante (MDA, MDEA). Pour tous ces produits, en pilules ou en poudre, il convient de savoir qu'ils sont rarement purs à 100%.

Le prix d'une pilule, d'un cachet ou d'une capsule varie de € 2.5 à 10.



### **Utilisation**

- XTC est avalé sous forme de comprimé (la pilule ou cachet) ou de capsule. La forme et la couleur sont nombreuses. Les comprimés portent souvent le nom du logo qui y apparaît : pigeon, mitsubishi, playstation,...
- On rencontre aussi de l'XTC en poudre (MDMA). Dans ce cas on le sniffe ou on le dissout dans de l'eau pour le boire.

### **Comment agit-il ?**

A dose normale (80 à 120 milligrammes MDMA par comprimé) : de 4 à 6 heures  
 Les premiers effets se ressentent 20 à 60 minutes après la prise : les utilisateurs ressentent une sensation de picotements et de chaleur. Cet état est suivi d'une phase de 'rush' qui dure deux heures. C'est durant cette phase que les effets positifs – euphoriques et stimulants – atteignent leur maximum. Ensuite ces sensations diminuent graduellement et font place aux effets plus négatifs. (voir ci-après).

### **Quels sont les effets ?**

Règle de base : les effets des drogues diffèrent d'un individu à l'autre (condition physique, poids, sexe, attentes...), la fréquence et la quantité de produit utilisé, l'environnement et le moment de l'utilisation..

### **Au point de vue psychologique**

XTC apporte la sensation d'être euphorique, détendu et insouciant, et augmente la confiance en soi. Les utilisateurs sont plus extravertis et plus émotionnels que la normale. On éprouve un sentiment de sympathie, d'ouverture aux autres. On ressent le besoin de communication avec

autrui dans une ambiance de confiance et d'intimité. Le temps est vécu avec intensité et légèreté. De temps à autre, on cite le cas d'hallucinations légères.

### **Au point de vue physique**

XTC est un produit stimulant qui donne une sensation d'énergie. Il masque la faim et la fatigue et il donne l'envie de bouger.

On peut aussi ressentir quelques effets annexes :

- bouche sèche
- nausées et vomissements, dérèglement de l'équilibre
- diminution de l'appétit
- augmentation de la température corporelle (transpiration) et de la pression sanguine tout comme du rythme cardiaque
- pupilles dilatées

### **Risques**

Ce qui vaut pour beaucoup de drogues, est certes particulièrement vérifié pour l'XTC : les consommateurs ne savent pas avec précision ce qu'ils ont en mains et la nature des produits avec lesquels la drogue a été mélangée. Ce n'est pas en soi dangereux, mais le risque est latent. Avec le résultat qu'on n'obtient pas toujours la marchandise (souhaitée) pour le prix donné.

### **Règle générale : la prise d'XTC est toujours risquée, même si ce n'est que pour une fois.**

- Le principal danger de l'XTC est qu'il provoque un échauffement corporel excessif. De plus la fatigue s'estompe, la température du corps grimpe si bien qu'on transpire. Celui qui danse sans faire de pause, oublie de boire, qui se trouve dans un endroit surchauffé et se dépense sans compter court un danger certain. Cela peut déjà se vérifier avec une petite dose d'XTC. Un danger possible consiste dans le fait que les muscles et par exemple les reins ne fonctionnent plus. Ces « coups de chaleur » constituent avec la prise de produits combinés une des causes mortelles possibles de l'XTC. Se rafraîchir, se reposer et boire fréquemment de l'eau par petites quantités, de préférence combinée à des boissons énergisantes diminuent le risque. Mais boire trop d'eau peut conduire à un empoisonnement.
- Avec ce qui est mélangé avec ou coupé par on ne sait quoi, on ignore tout à fait ce que l'on avale. Du MDMA pur ou non, combiné ou non à d'autres drogues, un produit ressemblant à du MDMA peut devenir un tout autre produit. Mêmes deux pilules identiques peuvent présenter une composition différente. Le dosage peut également être différent. Ce genre de produits instables peut provoquer des effets insoupçonnés. Et étant donné qu'ils ne produisent pas l'effet souhaité, on aurait tendance à avaler davantage.
- Une overdose est possible, avec les symptômes : maux de tête violents, nausées, vomissements, vertiges, battements de cœur, douleurs dans la région cardiaque, tension artérielle basse, fortes températures, coordination difficile des mouvements, crampes.
- On peut aussi ressentir un « badtrip » désagréable voire angoissant mais c'est rare.
- L'utilisation d'XTC, une soi-disant « lovedrug », peut rapidement conduire à un comportement sexuel insécurisé.
- Conduire sous l'influence de l'XTC est dangereux, surtout après une sortie nocturne allant de pair avec la fatigue. A cela s'ajoutent : une vision affaiblie, une coordination déficiente, un courage à toutes épreuves.

Les cas de consommation d'XTC aux issues sérieuses voire mortelles ont donné lieu à discussions sur les causes précises. Ce qui est en tous cas remarqué : hyperthermie et déshydratation, overdose, risque accru lors de l'utilisation de produits combinés et aussi le fait d'appartenir à un groupe risque.

**Points importants :**

- Par le MDMA, le principe actif de l'XTC, la température du corps peut monter dangereusement.
- Un comprimé d'XTC ne peut donner aucune indication quant à sa composition, et encore, on ne sait jamais ce qu'on a entre les mains, deux comprimés identiques extérieurement peuvent avoir une composition différente. De plus, on ne sait jamais avec quel autre produit le principe actif MDMA est mélangé pour obtenir la pilule d'XTC. Ce n'est pas dangereux en soi mais le risque existe toujours.

**Remarque :**

Dans le cadre de cette formation, et dans la fonction propre au steward, on ne s'intéresse qu'aux problèmes à court terme causés par l'XTC. Cela ne signifie pas que l'utilisateur ne court pas de risques à long terme bien au contraire.

**Risques liés à la consommation combinée**

Il semble y avoir au sein des consommateurs d'XTC beaucoup d'utilisateurs de drogues combinées. Cela est dû aux circonstances de sorties au cours desquelles l'XTC est fréquemment utilisé. L'utilisation de produits combinés et/ou certaines médications peut provoquer des effets imprévisibles et dangereux, aussi parce que les consommateurs ignorent ce qu'ils prennent précisément :

- XTC et alcool : cette combinaison augmente le risque d'échauffement corporel – l'alcool fait disparaître le liquide du corps encore plus vite- et surcharge davantage les reins et le foie. Les sentiments d'angoisse et d'agressivité augmentent. Les effets désagréables de l'XTC se renforcent. Le risque de dommage permanent grandit.
- XTC et cannabis : Les utilisateurs d'XTC consomment du cannabis pour se calmer. Ceci renforce l'effet hallucinogène de l'XTC.
- XTC et boissons stimulantes : la combinaison de boissons riches en caféine ou guarana augmente le risque de nervosité, de stress et de dérèglement du rythme cardiaque.
- XTC et speed ou cocaïne : cette combinaison renforce les effets stimulants de l'XTC et est particulièrement dangereux. La toxicité croît, le risque d'overdose est accru, de température trop élevée, de réactions de panique et d'angoisse, d'agressivité, de problèmes cardiaques et de tension, ....
- XTC et moyens "trip"- de voyage ou de défonse- (LSD par ex.) : le risque d'imagination, de rêve, de « bad trips » monte ;
- XTC et produits anesthésiants ( par ex. héroïne, méthadone, calmants, somnifères) : cette combinaison enlève l'effet stimulant de l'XTC. Le risque de dépendance grandit.
- XTC et antidépresseurs : la combinaison de l'XTC avec certains antidépresseurs ( de la catégorie MAO) produit une tension sanguine trop élevée, ce qui est très dangereux.
- XTC et viagra : cette combinaison peut être particulièrement dangereuse et est à déconseiller. XTC est déjà par lui-même dangereux pour le cœur et les artères. Le viagra à son tour a pour effet de diminuer la pression sanguine et est dangereux pour le cœur. La combinaison des deux peut dès lors provoquer un dérèglement du rythme cardiaque.

**Signes de consommation combinée**

- Nervosité, agitation
- être remuant
- Volubile, bavard
- Pupilles dilatées
- Face rougie
- Transpiration excessive
- Grincement des dents, mouvements de mastication
- Bouche et gorge sèches



## **5. Quelques conseils préventifs pratiques**

- Donner toujours le message " l'option la plus sûre, c'est de ne pas consommer de la drogue"
- Donner le conseil au supporter de s'arrêter à temps
- Si une personne est sous influence, ne lui laissez pas prendre le volant. Si son état est tel qu'il ne veut ou peut pas vous comprendre, parlez-en à son entourage pour le convaincre
- Les supporters sont uns: on fait partie du groupe. Adressez vous alors au groupe dont fait partie la personne sous influence
- Si cela dégénère et qu'une personne se sente mal (par ex perte de conscience, température élevée, rythme cardiaque déficient, inquiétude constante,...) : appelez le 100 ou 112
- Dans une situation de crise, appliquez la règle des trois C : rester calme, calmer les autres et rechercher le calme
- Si vous doutez, n'hésitez pas à demander de l'aide. Les services médicaux sont liés par le secret professionnel

## **6. Prévention et politique : une responsabilité de la direction du club**

Il est primordial d'avoir un cadre clair pour s'attaquer aux problèmes d'alcool et de drogues. Il est aussi important que ce cadre s'identifie aux valeurs et normes qui sont de mise dans le club. La culture, la particularité du club et les objectifs visés ont également une influence dans ce domaine.

Une bonne direction veille à ce que ses membres puissent profiter de leur sport d'une façon responsable et adaptée. En plaçant l'alcool et les drogues dans le collimateur, on témoigne immédiatement de l'intérêt porté à cette problématique. En tant que président, y prêter attention donne un signal de valeur évident;

### **Une politique**

La politique quant à l'alcool et la drogue comprend trois piliers indissociables:

- une réglementation
- une sensibilisation, une information et une communication
- une réaction aux problèmes et une intervention

Le remplissage et la mise en route de cette politique doivent se faire à la mesure du club. La politique ne peut porter ses fruits que si l'on rencontre comme un tout les trois piliers tout en tenant compte des propriétés du club.

Votre intervention en tant que steward trouve donc sa place au sein de ce large ensemble. Si vous constatez au sein de votre club qu'on ne travaille pas à cette politique, il est évident que vous ne pourrez pas faire grand-chose. Il vous reste alors d'essayer de convaincre la direction de se mettre au travail d'élaboration d'une politique à long terme de manière à aller ensemble à la recherche de la manière la plus efficace possible d'intervenir.

### **Une ambiance de club.**

Le club constitue un havre sûr et un environnement propice à un épanouissement sain pour les sportifs, les supporters, les collaborateurs et leurs familles.

Si le club parvient à créer une ambiance positive, il peut ainsi former un obstacle à la consommation de produits. L'ambiance d'un club est donc un facteur important de cette problématique.

### **La participation des membres.**

Pour associer intimement les membres du club dans le processus, il est bon de leur demander leur participation et de les mêler à l'organisation. C'est un travail enrichissant pour le club. Cette participation accrue présente l'avantage qu'une meilleure communication puisse voir le jour et que le signalement des problèmes se déroule plus facilement.

## **7. Marge d'intervention du steward**

### **Comportement exemplaire**

Chaque steward devrait montrer l'exemple. Non seulement le fond et la forme sont importants, mais également la personnalité qui se cache derrière chaque steward.

On voit comment vous appréhendez chaque incident, mais aussi comment vous vous comportez vis-à-vis des utilisateurs de produits.

Conscientiser les supporters à propos de leur conduite, commence par soi-même.

### **Réactions aux problèmes et interventions**

Lorsque l'on est confronté à une situation problématique on peut réagir de différentes manières. En cas de découverte d'indices, il est important d'en tirer rapidement des conclusions. Il faut néanmoins faire la distinction entre la constatation effective et les soupçons de l'utilisation de drogues. Il faut aussi tenir compte de la nature du produit et des circonstances. Soyez vigilants, observez et entamez une discussion avec les intéressés.

Il est essentiel de faire de bons accords. Il est indiqué qu'un plan d'intervention soit dressé reprenant un nombre de procédures que l'on pourra mettre en œuvre dès qu'on s'écarterait des règles édictées. (voir ci avant "une politique").

### **Interventions prématurées**

On entend par là les activités entreprises dès que possible dans le processus de l'utilisation - utilisation problématique - de produits.

En intervenant sans délais, on peut rappeler à l'ordre un supporter au sujet de sa conduite ou de son comportement. A cet instant, le supporter dispose encore de moyens pour faire un choix ou changer de conduite.

Si le steward est très proche des supporters, il remarquera le premier qu'un comportement se modifie à la suite de la prise de produits.

Il est important d'avoir une bonne notion des indices ou signes de consommation problématique de produits et de savoir, en tant que steward ce que pouvez faire et surtout ce que vous ne devez en aucun faire dans le cadre de la politique du club.

Dans les situations de crise (et en cas de doute) : demander toujours l'assistance des services de secours.

## 8. Attitude du steward

- Il ne faut pas intervenir autrement pour un problème de drogue que pour un autre problème. Il faut bien faire attention aux réactions possibles, telles que attitude agressive par ex.
- Veillez à savoir ce qu'il convient de faire, qui prévenir ?
- Soyez vigilant et tenez la zone à l'œil.
- Tenez compte des réactions différentes de la victime : confuse, fâchée, insensible à la douleur, inaccessible, .....
- Créez immédiatement un climat de confiance et restez calme. Une attitude rassurante et compétente sont très importantes.
- Ne jugez pas : abordez l'affaire comme un problème de santé et ne visez pas la personne.
- Si possible, faites vôtre le principe du "premier responsable", celui qui a été le premier au contact avec la victime, continue à être la personne de référence et reste à la disposition de ceux qui interviennent pour les premiers soins.
- Essayez de comprendre la situation et de faire une première appréciation.
- Ne vous fixez pas uniquement sur le problème de la consommation de produits mais recherchez aussi les autres facteurs possibles.
- Tenez vous en aux faits et restez objectif. Ne faites pas de supposition et ne demandez pas immédiatement de faire du sentiment. Cela pourrait se retourner contre vous.
- Tenez compte de la réaction de ceux qui vous entourent.

## **9. Information et assistance**

Infor-Drogues asbl  
Rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles  
Permanence téléphonique 24h/24 :  
02/227.52.52



**Partie 2:  
Racisme et xénophobie dans les stades de football**

Dhr Reza Gholamalizad  
Rue Royale 138  
1000 Bruxelles  
Tel.: 02 212 30 31  
Fax: 02 212 30 30  
e-mail: [reza.gholamalizad@cntr.be](mailto:reza.gholamalizad@cntr.be)

**TRADUCTION URBSFA**





**Partie 1: stéréotypes, préjugés, discrimination et racisme**  
Durée de la formation: +/- 60 min.

→ Info au formateur:

Cette partie de formation donne au steward quelques notions de base dans le processus de discrimination: quelles actions précèdent le racisme et la discrimination? De plus, le steward sera en mesure d'apprécier à leur juste mesure toutes les expressions de racisme et de discrimination, de les placer dans leurs contextes avant de réagir.

Remarque: il est important à la lumière des exercices décrits ci-dessous de familiariser les stewards aux stéréotypes, préjugés ou discriminations auxquels ils risquent d'être confrontés. Cette méthode facilite leur capacité d'évaluation au cas où ils seraient confrontés à des actes de racisme.

### 1.1 Stéréotypes comme base d'une impression.

Nous sommes de manière permanente entourés d'une masse d'informations qui nous influence continuellement. Informations que nous observons avec tous nos sens: images (vue), bruits (ouïe), odeurs (odorat), formes, température (toucher), goûts. Toute cette information doit être, d'une manière ou une autre, et très rapidement traitée et stockée. Le rangement de cette information se réalise par généralisation ou catégorisation. Nous allons donc simplifier cet afflux d'information afin de le rendre contrôlable. Nous allons généraliser une caractéristique d'un objet (ou d'une personne) à l'entièreté de ces objets (ou personnes) qui se regroupent sous la même dénomination.

Un petit test: combien de pattes compte une chaise? On parie que la majorité répondra 4? Le stéréotype se retrouvera probablement pour la majorité de chaises classiques, cependant on ne peut passer sous silence le nombre de chaises qui n'ont qu'un pied central ou deux larges pieds. Elles n'ont donc pas les quatre pattes comme annoncés. A la lumière de cet exemple, on voit immédiatement la nécessité de ces stéréotypes : nous partons du principe (= notre attente) qu'une chaise compte 4 pieds et ne contrôlons plus lorsqu'on s'assied si le siège utilisé possède bien ses 4 pieds.

**Chaque individu sain manipule donc inéluctablement des stéréotypes pour ordonner son environnement.**

Par stéréotypes, on entend souvent les associations qui sont faites. Ces associations peuvent avoir une coloration neutre, positive ou négative. Quelques autres exemples d'associations: les Esquimaux font penser aux igloos, les bananes sont jaunes (alors que durant la plus longue partie de leur vie, elles sont vertes; de plus certaines sont de couleur rose), les personnes fortes sont joviales,...

→ Exercice :

- Recherchez un certain nombre de stéréotypes en rapport avec votre job de steward? (Ex. un steward est rapidement associé à "policier", "uniforme", "accompagnateur",...)

## 1.2 Préjugés

Lorsqu'un stéréotype va de pair avec des émotions fortes, on parle alors de préjugés. De plus, en cas de préjugé on prononce un "jugement". Ici encore, il est question de préjugés positifs ou négatifs. Ex.: "Les femmes ne peuvent être des stewards de football", "le foot est un sport d'hommes" ou encore "le noyau dur de supporters" est toujours composé d'hommes extrêmes (alors qu'on y trouve parfois de braves pères de famille avec un job intéressant)

Les préjugés sont donc liés à une attitude, un comportement qu'on accepte à l'égard des autres. Il est clair qu'un préjugé n'est pas neutre et qu'il aura une incidence sur notre action. Il faudra donc veiller à ce que nos préjugés ne nous incitent pas à des actes non professionnels. C'est pourquoi il est nécessaire de bien situer le mécanisme du préjugé. C'est ainsi que certains préjugés sont basés sur des stéréotypes ou préjugés que nous avons acquis précédemment (à la maison, de "l'entendre dire", des medias, etc...) desquels nous allons déduire un préjugé. Il n'est donc pas basé sur notre propre expérience.

Ex. - "Les indépendants sont des fraudeurs"  
 - Mon boulanger est un indépendant, donc  
 - "tout ce que mon boulanger achète est certainement payé avec de l'argent en noir". (alors qu'il vient peut-être de contracter un emprunt conséquent....)

D'autres préjugés voient le jour à la suite d'événements concrets ou d'expérience que l'on a vécus avec une personne. On attribuera facilement la caractéristique à tous les membres du groupe.

Ex.: J'ai personnellement vécu une expérience désagréable avec un steward qui m'a fouillé brutalement donc... Tous les stewards sont brutaux et ne connaissent pas leurs limites!

Les gens peuvent réagir tout autrement à certaines circonstances en raison de leurs préjugés. Ex. une dame vient d'avoir un accident avec sa voiture, la réaction peut être: " Tu vois, c'est une femme au volant". A comparer avec la réaction suite à l'accident dans lequel est impliqué un conducteur....."C'est quant même pas de chance!... "Ce n'est pas son meilleur jour"...

→ Exercices:

- Recherchez quelques préjugés qui existent à propos des stewards. Qu'en pensez-vous? Comment réagissez-vous?
- Cherchez-en quelques uns dans le monde du football  
 Exemples: les joueurs méditerranéens sont fades, les joueurs noirs sont techniquement très forts mais n'ont aucune vision du jeu,....

## 1.3 Discrimination

Préjugés + pouvoir, traduit en comportement = discrimination

On parle de discrimination lorsqu'une personne ou un groupe se différencie, est exclu, est limité ou profite d'un avantage sur base de caractéristiques qui sont propres au groupe auquel il appartient.

Dans ce cas aussi, on peut retrouver une discrimination positive ou négative. Il est à noter que c'est souvent le groupe qui détient la force qui mène la danse. Aussi bien dans la discrimination tant positive que négative on constate que c'est le plus fort qui s'en prend au plus faible.

Ce qui est important aussi, c'est qu'il est question de distinction admise et de discrimination injustifiée.

### 1.3.1 Distinction autorisée

On peut prendre envers des personnes ou des groupes de personnes des mesures qui les concernent spécifiquement sur base de données justifiant ces mesures.

*Quelques exemples de distinctions autorisées*

L'accueil approprié et les conditions d'accueil dans les stades de football pour les personnes moins valides; la distribution de cartes de parking spéciales; un jeune de 16 ans ne peut plus jouer dans les équipes cadettes en raison de son âge,...

### 1.3.2 Discriminations injustifiées

Ici, il est vraiment question de discriminations positives ou négatives envers une personne ou un groupe de personnes en raison d'une caractéristique de ce groupe qui ne peut trouver de justification quant à la mesure.

*Exemple de discrimination négative injustifiée :*

Joueurs africains qui ne sont pas admis dans un club de football (la direction du club a par le passé, vécu une mauvaise expérience entre un joueur africain et ses supporters et ne souhaite plus dès lors, de jouer "noir" parmi ses joueurs).

→ *Exercice.*

*Trouvez quelques exemples de discriminations que vous avez constatées dans votre milieu ou auxquelles vous auriez été confrontés dans votre job de steward.*

→ **Info pour le formateur**

Faire attention ici pour ceux qui se rangent dans la catégorie des discriminés, et relever (si possible) la réaction de ceux qui se trouvent dans le groupe d'un autre avis. Vont-ils réagir défensivement, nier, minimiser,...? Demander de justifier leur point de vue.

## 1.4 Racisme

On parle de racisme dans le cas où la discrimination ou l'exclusion se base soit sur l'origine de quelqu'un soit sur sa nationalité. Mais on trouve encore du racisme dans le cas d'"injures", d'"incitation à la haine ou à la violence".

En théorie, on parle souvent de racisme avec une connotation de "supériorité culturelle" comme critère pour le racisme. C'est en contradiction avec le "racisme biologique", théorie rejetée entre-temps par les études scientifiques.

Dans le cas de "racisme avec supériorité culturelle" on admet que les personnes d'origine différente sont peut-être égales mais que leur propre culture et civilisation sont davantage développées et donc meilleures. Cette sorte de racisme est fondée sur ce que l'on appelle l'ethnocentrisme. Ses propres normes, valeurs et conceptions sont utilisées comme critères, comme dernier rempart, et la comparaison se fait toujours au détriment des "autres".

Dans le monde du football, on trouve le racisme tant sous la forme d'"injures", "incitations à la haine ou à la violence", que sous la forme de "discrimination d'une personne en raison de son origine". Dans le cadre des missions et compétences des stewards en vue de garantir l'ordre

dans les stades de football, il leur appartient d'être plus attentifs à la prévention dans le domaine des "injures" racistes et de l'"incitation à la haine et à la violence" tandis que la lutte contre la "discrimination sur base de l'origine d'une personne" serait plutôt du ressort de la direction du club.

Définir ce qui doit être interprété comme étant du racisme est un exercice difficile mais néanmoins possible. Du fait que le racisme est souvent chargé d'émotions et d'expériences personnelles (stéréotypes et préjugés), il n'est pas exclu que certains faits soient interprétés de manière différente. Ce que l'un définit comme étant du racisme, un autre considère parfois les faits comme une farce ou au caractère anodin. Afin d'éviter l'arbitraire ou les malentendus lors de l'interprétation personnelle de certains actes, le législateur a dressé des limites qui ne peuvent être franchies. (voir discussion de la loi à la partie 2)

Remarque: le racisme est souvent considéré erronément comme étant une manifestation d'un "autochtone" envers un "allochtone". La réalité est tout autre et tout individu peut se rendre coupable de faits racistes (indépendamment de son origine): ex. racisme entre allochtones ou alors des allochtones copiant les faits et gestes des autochtones.

#### 1.4.1 "Racisme obscur" et "phénomène du bouc émissaire"

Une des formes de racisme la plus rencontrée dans le football est bien le "racisme obscur" ou imperceptible souvent appelée le "phénomène du bouc émissaire". C'est la théorie dans laquelle les gens qui ne peuvent obtenir ce qu'ils souhaitent de par les événements tels une crise économique ou d'autres circonstances (comme par ex un match de football) se sentent frustrés. Cette frustration peut alors conduire à l'agression. De fait il est rarement possible d'exprimer cette agression à l'égard de la véritable source de frustration qui souvent est anonyme et inaccessible. C'est pourquoi cette agression est projetée, déplacée vers un groupe minoritaire plus faible qui par commodité endosse la faute de tout ce qui ne va pas. Antan, il s'agissait des "barbares". Mais également "les Juifs", "les émigrés", "les homos", "les demandeurs d'asile" peuvent devenir des boucs émissaires. D'autres victimes potentielles constituent "les chômeurs", "les vieux", "les personnes souffrant d'un handicap" et "les malades".

Aucune différence ne peut être faite entre le monde du football et les autres domaines. Ce processus se retrouve partout et n'est pas différent de ce que l'on constate dans le football. On reproche notre propre manque d'attention et notre déception aux "autres" (suite à un match), au groupe souvent le moins fort, le moins évolué, le « bouc émissaire ».

Ex. : les supporters de l'équipe perdante qui injurient ou se moquent du joueur de couleur ou aux cheveux roux chaque fois qu'il touche le ballon.

Dans certains cas extrêmes, on rencontre le fait que des groupes exploitent cette situation pour semer une idéologie raciste ou encore xénophobe.

Ex. : supporters du kop scandant des chansons à caractère raciste ou xénophobe et qui incitent leurs supporters à les suivre.

→ *Exercice :*

*Demande aux stewards : quelle est votre propre expérience à ce sujet dans la sphère du football et en dehors de ce sport ? Qu'est-ce qui dépasse les bornes pour vous ?*

**→ Info au formateur :**

Il est nécessaire de mettre côte à côte les différentes expériences des stewards pour montrer que tout dépend de personne à personne (et est donc dépendant de sa propre interprétation négative ou positive, de ses stéréotypes et préjugés) et qu'il existe un éventail d'interprétations possibles dans l'expression du racisme et de la xénophobie.

Dans la phase suivante (partie 2), on pourra se référer à la législation qui donne des directives claires quant à l'interprétation donnée par le législateur sur ce qui est ou non du racisme.

**Partie 2 : Racisme et xénophobie dans le foot et la législation appropriée**  
**Durée : 30 min**

→ Info au formateur :

Cette partie est avant tout informative. On y donne des informations utiles suite à la récente enquête du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR). De plus, à la lumière de la législation en question, une analyse est faite des comportements racistes ou xénophobes constatés à l'occasion de l'enquête faite par le CECLR.

En annexe, vous trouverez un document contenant quelques photos et dessins qui aidera les stewards pour reconnaître les supporters racistes ou xénophobes. Les responsables de la sécurité et les spotters sont fortement enjoins afin de communiquer aux stewards le plus d'information possible à ce sujet.

## 2.1 Racisme et xénophobie dans le football et dans le sport

Ce n'est certes pas un phénomène nouveau. On n'en veut pour preuve que le nombre d'articles dans le média et les plaintes enregistrées annuellement par le CECLR. C'est ainsi que ce centre a ouvert ces dix dernières années plus de 100 dossiers liés au racisme et à la discrimination dans le sport. La plupart de ces dossiers concernent le racisme et la discrimination dans le football. L'analyse plus approfondie de ces plaintes montre qu'il s'agit souvent d'« injures », « d'incitation à la haine et au racisme », de « traitement discriminatoire », et de « violences ».

Il va de soi également que le racisme dans les stades de football n'est pas un phénomène exclusivement belge. En général, la plupart des pays européens sont confrontés d'une manière ou d'une autre à ce problème. C'est ainsi que le Lazio de Rome et l'AC Milan en Italie, Paris-St-Germain en France et le Réal de Madrid en Espagne sont les clubs les plus confrontés à ce phénomène. Les fans allemands ont également mauvaise réputation en raison de la forte influence de l'extrême droite dans leurs milieux. Une analyse des fans allemands a démontré qu'environ 20% de leurs effectifs se sentaient fortement liés au néo-nazisme.<sup>1</sup>

Plusieurs pays européens ont pris des mesures pour prévenir ou combattre les comportements racistes dans leurs stades. Sur base de la « English Football Act » de 1991, il y eut durant la saison 2002-2003, 74 arrestations enregistrées pour des motifs racistes ( sur un total de 4793 arrestations). Aux Pays-Bas, on compte jusqu'à présent quelques interdictions de stade et quelques clubs furent condamnés récemment pour des faits de racisme et d'« incitation à la haine et à la violence ».

En Angleterre, durant l'année 1997 on mena une campagne à grande échelle dénommée « National kick it out », imitée par la suite par quelques autres pays européens ( en Italie : "No Al Razzismo " campagne, aux Pays-Bas : "Als racisme wint, verliest het sport " campagne, en Belgique : "Carte rouge contre le racisme ",...) Dès le début de la campagne du « kick it out », l'Angleterre mena une action tolérance zéro envers les supporters racistes. Celui qui se rendait coupable verbalement de comportements racistes, risquait dès cette époque d'être condamné à une interdiction de stade.

<sup>1</sup> *Football Violence and Hooliganism in Europe*; Marsh, P.; Fox, K; Carnibella, G.; McCann, J. en Marsh, J. Football violence in Europe, 1996, The Amsterdam Group, in [www.furd.org](http://www.furd.org)

## 2.2 Enquête et analyse du racisme et de la xénophobie dans le football belge.

Bien qu'il y ait également en Belgique quelques velléités de comportements racistes au sein des supporters belges et, malgré l'existence de la loi sur le football et de la loi antiracisme de 1981, on n'avait jusqu'à peu aucune connaissance d'une approche structurée et peu de cas d'arrestations, de sanctions ou d'interdictions de stade pour comportements racistes sont connus.<sup>2</sup>

En vue de mieux analyser le phénomène en Belgique et de faire une évaluation de la situation dans le football belge, à la demande du Ministre de l'Intérieur et de la Cellule Football, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme commença une enquête sur le racisme et la xénophobie dans quelques clubs du football belge. Durant cette enquête qui fut menée à l'occasion d'une vingtaine de matches dans des clubs de 1, 2 et 3 divisions, quelques paramètres furent examinés. C'est ainsi qu'on releva tant avant les matches que pendant et après les comportements racistes et de xénophobie des supporters (chants, injures, objets, cris), genre de supporters qui en étaient les auteurs, l'attitude des stewards, les mesures prises par les clubs, ...

### 2.2.1 Inventaire des faits et comportements

Sur base de l'enquête menée par le CECLR sur demande du ministre, un inventaire des constatations en rapport avec des expressions racistes et xénophobes, de chants, ... fut dressé.

#### → Info au formateur :

Les données ci-après ne sont qu'un inventaire des faits réels qui peuvent éventuellement être interprétés comme étant racistes ou xénophobes (pour une analyse de ces données, voir plus loin en 2.2.3).

#### Constatations générales des faits par niveau d'observation

Rem.: les chiffres reflètent le nombre de fois où un comportement particulier s'est présenté lors de l'un ou l'autre match.

Avant le match	
Comportements:	Peu, voire aucun
Attitude des stewards	Souvent indifférente
Pendant le match	
Injures:	"Vuile makkaken buiten": 8 "Vuile turk, vuile makkak": 1 "Walen buiten, vuile walen": 1 individuellement + 1 en groupe "Keer terug naar de brousse" "Neger": 3 "Vuile neger": 2 "Vuile neger keer terug naar je land" "Vuile bougnoul": 5 "Sale juif": 2

<sup>2</sup> En plus de l'enquête réalisée dans les stades de football, certaines indications de l'existence de racisme dans les clubs belges peuvent être déduites d'articles de presse et du nombre de plaintes reçues annuellement par le CECLR

	<p>"Ils viennent déjà nous emmerder dans nos rues, maintenant ils viennent aussi dans nos stades"...</p> <p>"OCMW" / "CPAS": 6</p> <p>"Petit château": 1</p> <p>"Dood, ga dood" (à l'égard de joueurs noirs blessés):1</p> <p>"PD enculé"</p>
Chants:	<p>"Er is een vak vol makakken",...: 4</p> <p>"Vak vol Joden, het is een vak vol Joden",...3</p> <p>"Joden, Joden,Joden,"... (plusieurs fois)</p> <p>"Op het Kiel is het ramadan"</p> <p>"Wij zijn de anti-joden, we schoppen, slagen, steken ze neer": 4</p> <p>"Dat zijn de kut kakke walen": 3</p> <p>"Al wie niet jood is spring"...2</p> <p><b>"White power!" Main droite levée: 2 x</b></p> <p>Bougnoul, rentre chez toi" 4,</p> <p>Die Turkie Die": 3</p> <p>"Turken terug naar Turkenland": 3</p> <p>"Islamieten parasieten": 3</p> <p>Homofobe liederen: "ja dat zijn de homo's", ... (à maintes reprises)</p> <p>"Homo's, homo's, homo's"... (à maintes reprises)</p>
Bruits:	Bruits de forêt : presque partout
Objets, banderoles, dessins, graffitis...	<p>Banderoles flamandes et wallonnes : parfois</p> <p>Parfois : cris de singe ou symboles antijuifs sur les murs en dehors des stades</p> <p>Banderole avec l'indication: "anti supporter merguez", "Baseggio janet".</p>
Attitude des stewards	<p>Aucune réaction aux injures et chants racistes ou homophobes.</p> <p>Peu de réaction également à l'agression, à quelques cas près.</p> <p>Selon de nombreux clubs et stewards ou responsables de la sécurité, les problèmes sont inexistantes.</p> <p>Quelques stewards en ont entendu parler lors de formations, mais presque rien de manière générale.</p>
Type de supporters:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Skinheads: 20-30 ans (quelques)</li> <li>- Ultra: 20-40 ans (grands groupes)</li> <li>- Supporters habituels: groupe très varié, avec différentes caractéristiques (30-45 ans)</li> </ul> <p>(VOIR 2.2.2. pour plus d'explications)</p>
<b>Après le match</b>	
Comportements:	Peu, voire aucune observation.
Objets, banderoles, dessins, graffitis,...	De temps en temps des croix nazies ou des symboles anti-juifs peints sur les murs des stades.

### 2.2.2 Typologie de supporters racistes ou discriminatoires

Il convient de faire remarquer au préalable que le pourcentage de supporters au comportement raciste était plutôt limité et qu'il existe de grandes différences selon les clubs. Une typologie des supporters qui font preuve d'un comportement raciste est dès lors difficilement réalisable. Quelques généralités et tendances peuvent néanmoins être relevées. Ainsi, on peut opérer une distinction entre les Skinheads, les Ultra et les simples supporters.



Le groupe des Skinheads a été signalé sporadiquement et s'est avéré très limité. Des comportements racistes ont pourtant été constatés quelques fois parmi les membres de ce groupe (souvent quelques-uns). Ces comportements étaient parfois extrêmes (saluts hitlériens, chants et injures néonazis). Les personnes concernées appartenaient à la catégorie d'âge des 20-30 ans. Ce groupe se caractérisait par des comportements principalement individuels ou en petits groupes (2 à 4 personnes) et ils n'étaient pas imités "en masse" par d'autres supporters.

Des comportements racistes ont également été constatés dans un autre groupe, que nous appelons les Ultra par commodité. Les comportements étaient moins radicaux, mais plus intenses. Il s'agissait essentiellement de chants connus, d'injures et de bruits de forêt exprimés parfois individuellement, en petit groupe ou "en masse" (tribunes entières). L'âge moyen de ce groupe était varié : il se situait entre 20 et 40 ans.

Les "simples supporters", qui constituent le dernier groupe, présentaient parfois des comportements racistes individuels. Ce groupe est difficilement définissable car il a peu de caractéristiques communes sur le plan de la tenue vestimentaire et de l'âge. Les comportements étaient donc moins manifestes, plutôt sporadiques et de nature passagère

→ Important : pour plus d'informations et de documentation relatives à ces supporters racistes ( tenue, symboles, banderoles, ...) voir document en annexe.

### 2.2.3 Analyse des faits et comportements

#### → Info au formateur

Le but de cette partie de cours consiste à informer le steward sur ce que le législateur entend comme étant raciste ou xénophobe. Il convient dès lors en fin d'exposé de récapituler les choses d'une façon simple à l'aide de la conclusion (voir conclusion sous 2.3). Ce n'est seulement dans la partie 3 qu'on verra quand le steward doit intervenir et comment il doit le faire dans les meilleures conditions.

Pour faire une analyse des comportements racistes qui se produisent durant des compétitions de football, il faut se référer à la législation existante et à la jurisprudence en la matière. Très vite il apparaît que le contexte dans lequel se déroulent ces comportements joue un rôle important dans leur interprétation.

Pour l'interprétation de ces comportements racistes ou xénophobes, il faut se référer tant à la Loi Foot qu'à la loi antiracisme de 1981 de même qu'à la loi antidiscrimination de 2003.

#### Loi Football du 21 décembre 1998

A l'article 23, le législateur parle de l'incitation à la haine, l'incitation à porter des coups et des blessures à l'égard d'une ou plusieurs personnes se trouvant dans le stade. Dans les commentaires du Rapport au Roi de cette loi, le législateur précise que la formulation vague de cet article doit permettre de sanctionner les divers comportements provocants, qui ne tomberaient pas sous l'application stricte des articles 20,21 ou 22.

On pense entre autre ici aux cris répétés de bruits provocants. On peut relever par exemple les bruits de forêt et les cris de singes qui sont souvent poussés lorsqu'un joueur noir a le ballon. Il est important de savoir que ce comportement est punissable.

#### Sanctions liées à l'article 23

L'article 44 introduit l'interdiction de stade à titre de mesure de sécurité à l'égard de toute personne faisant l'objet d'un procès-verbal pour des faits répréhensibles administrativement au sens des articles 20 à 23 ainsi que pour toute infraction pénale commise dans le stade.

Loi antiracisme de 1981

D'après l'article 1 §3,1° et 2°, il appert que:

" Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 francs à mille francs, ou de l'une de ces peines seulement:

1° quiconque, dans l'une des circonstances indiquées à l'article 444 du Code Pénal, incite à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, (en raison d'une prétendue race), de sa couleur, de son ascendance ou de son origine nationale ou ethnique;

2° quiconque, dans l'une des circonstances indiquées à l'article 444 du Code Pénal, incite à la discrimination, à la ségrégation, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique de ceux-ci ou de certains d'entre eux;

On pourrait par exemple songer à un appel pour jeter tous les Marocains à la porte.

**1. Haine**

Mot défini dans " Le Petit Larousse" comme suit : vive hostilité qui porte à souhaiter ou à faire du mal à quelqu'un et vive répugnance, aversion pour quelque chose. Cette définition laisse la part belle à l'interprétation du fait qu'elle contient une connotation subjective. En d'autres mots, il s'agit d'un sentiment.

**2. Conditions de publicité**

Pour y répondre, il faut contrôler si les personnes effectivement présentes sur les lieux ont pu entendre le message.

**3. L'élément moral**

L'article 1 réprime les délits d'intention. Cela signifie que le délit punissable doit avoir été commis en connaissance de cause. En ce qui concerne "l'incitation à ", on doit trouver la volonté évidente pour amener les tiers à des agissements raciaux ou xénophobes. on ne peut être poursuivi pour le seul fait d'entretenir de la haine à l'égard des étrangers. Mais on devient punissable dès le moment où l'on a l'intention d'inciter d'autres personnes à la haine contre une personne, un groupe, une communauté ou leurs membres.

Attention : « *Incitation à* » dans le sens de « *l'injure* »

"Incitation à" dans le sens de " l'outrage"

Un outrage, une injure peuvent dans certaines circonstances être considérés comme une "incitation à" la discrimination, la haine, ou la violence, conformément à l'article 1, §2. Il n'est pas suffisant d'exprimer sa colère en public à l'égard de quelqu'un, il faut en outre avoir "l'intention" d'inciter "d'autres" à la discrimination, la haine ou la violence. La plupart des cas de jurisprudence de la loi antiracisme traite de la difficulté de statuer si les injures prononcées doivent être considérées comme une "incitation à" la discrimination, la haine ou la violence.

On ne peut trouver dans la jurisprudence une ligne de conduite conséquente. Les expressions telles que "Bougnoul", "Cannibale", "Scheissneger" ne furent pas considérées par le juge comme "incitation à" la discrimination, la haine ou la violence.

Par contre, d'autres expressions telles que:

"Sale juif, retourne en Israël!"

"Raton"

"Tous les immigrés doivent être mis sur un bateau ou mettre une bombe sous leur lit!"

"Nègre"

"Sac noir", "singe noir", "crapule noire"

"Sale Marocain, retourne chez toi"

"Non, ce sale bougnoul ne me touchera pas !" ...le furent.

Certes une distinction doit être faite entre d'une part l'injure strictement d'ordre privé et d'autre part l'outrage consciemment public. La loi "antiracisme" n'est pas présente pour réprimer les injures à caractère privé. La condition de poursuite est liée au fait que l'intention de l'incitation à la discrimination, la haine ou la violence soit manifeste et que cela se déroule en public.

Salut hitlérien ou nazi

L'arrêt du tribunal correctionnel de Bruxelles du 15 juillet 1996 précise que " ce geste constitue un symbole sérieux, chargé de sens et rappelant de manière inévitable l'idéologie fasciste et nazie, qui sur base de considérations racistes a conduit l'Europe à un génocide durant les années '30 à '40".

Loi Antidiscrimination du 25 février 2003:

Considérations répréhensibles

Le législateur donne dans les articles 7 à 14 de cette loi une liste de délits (entre autres coups et blessures, outrages,...) pour lesquels la peine minimale peut être majorée si la discrimination constitue un mobile de l'infraction. Ceci est défini par " lorsqu'un des mobiles du crime ou du délit consiste dans la haine contre, le mépris de ou l'hostilité vis-à-vis de personnes en raison de leurs races, couleurs de peau ou caractères sexuels,..."

Le fait d'insérer ce mobile dans une infraction ne doit pas avoir comme résultat que dorénavant tout crime ou délit envers une personne d'origine étrangère, un homosexuel doit être classé dans cette catégorie.

En effet on ne peut se baser uniquement sur le résultat d'une infraction pour conclure qu'il existe un mobile condamnable. Cela ne sera le cas que lorsque l'instruction prouvera que l'auteur des faits se trouvait dans un tel état d'esprit.

### 2.3 Conclusion : selon le législateur, quand est-ce du racisme ou pas ?

→ Pour le législateur, la limite est franchie si l'on « incite à la haine ou à la violence » envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur soi disant race ou origine. Il est important de constater que les 3 conditions soient remplies : il doit s'agir vraiment de « haine » vis-à-vis d'un individu ou d'un groupe ; cette « haine » doit être exprimée « publiquement » et on doit également avoir « l'intention » d'inciter les autres à la haine ou à la violence.

→ Les querelles de voisinage ou les injures proférées entre deux individus (ex. un supporter qui traite un autre supporter de « sale bougnoul » ne sont pas considérées selon la loi comme étant de l'incitation à la haine ». Bien si les trois conditions sont réalisées.

→ Bruits et cris de forêts ou cris de singes sont aussi bien en vertu de l'Art 23 de la loi football que de l'Art 1 de la loi antiracisme considérés comme provocant et comme « incitation à la haine »

→ Le jet d'objets (provocants) est strictement interdit par la loi football (ex. jeter des bananes, ...)

→ Quelques expressions concrètes sont considérées par le législateur comme « incitant à la haine » : le salut hitlérien; le salut nazi ; sale juif, retourne en Israël ; Raton, on doit embarquer tous les immigrés sur le bateau ou placer une bombe sous leur lit ! ; noir ; sac noir ; singe noir ; sale crapule ; sale Marocain, retourne chez toi ; non, ce sale bougnoul ne me touchera pas !;...

→ Les peines minimales de quelques infractions comme « coups et blessures », "injures ", ... peuvent être aggravées par le juge si l'on relève une « discrimination » (par ex. en raison de l'origine, de la nationalité, de l'appartenance sexuelle,...) comme mobile de l'infraction.

**Partie 3 : Comment agir en tant que stewards ?**

Durée : 30 min. + 45 min. discussion finale.

**→ Info au formateur :**

Cette partie donne une description des compétences des stewards dans le domaine de la prévention de la violence et dans le maintien de l'ordre lorsque des faits de racisme et de xénophobie se produisent et donne certains trucs et conseils aux stewards pour intervenir dans ces cas.

**Remarque préliminaire :**

Les trucs et conseils ci-après ne porteront leurs fruits qu'à la condition que la direction du club s'y applique et qu'il le fasse savoir aux stewards par des communications internes. Les stewards doivent être convaincus qu'il s'agit de la règle de la maison et qu'il n'existe aucun doute à ce sujet. Une adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur du club dans laquelle il est indiqué que le club rejette toute forme de racisme et de xénophobie est donc absolument requise. Ce code de conduite et la direction générale du club et de son service de sécurité offrent aux stewards qui interviendraient dans ces débordements, un soutien extra et une légitimation.

**3.1 Tâches et compétences des stewards**

Le chapitre 4 de la loi football décrit les tâches et les compétences des stewards. Le législateur y précise que les stewards participent au contrôle du respect du règlement d'ordre intérieur (Art 15) et communiquent aux services de police et de secours toutes informations utiles au sujet des spectateurs qui pourraient perturber l'ordre (Art 17).

L'article 16 prescrit deux tâches importantes aux stewards :

1. un rôle d'intermédiaire entre le public et les services de police et de secours, et
2. une mission d'information relative à l'organisation et services de secours.

De plus, l'Art 17 met l'accent sur l'intervention de première ligne assurée par les stewards. On insiste sur le fait que les interventions des stewards sont surtout préventives et qu'en aucun cas, elles ne peuvent être réalisées par la force ou la contrainte. Dans le cas où une situation problématique persisterait ou qu'une situation dangereuse éclaterait, les stewards doivent faire appel aux services de police ou autres services d'intervention.

→ C'est au steward qu'il appartient d'intervenir préventivement dans ces cas de comportements racistes (dérangement de l'ordre public ou non respect du ROI). En cas de nécessité, il leur appartient d'informer les services de police et de sécurité afin de régler la situation ou de dresser un procès-verbal.

**3.2 Intervention des stewards****→ Info au formateur :**

Il n'est pas question que les stewards fassent la chasse à tous les supporters. Les supporters racistes sont souvent facilement localisables et arborent parfois des attributs bien reconnaissables (voir documentation en annexe). Le steward ne doit concentrer ses efforts que sur les individus ou groupes qui se sont rendus coupables à plusieurs reprises de pratiques racistes ou xénophobes (voir 3.2.1 cas concrets auxquels il vaut mieux s'attaquer).

A l'occasion d'un tour de table des stewards lors de l'enquête menée par le Centre pour l'égalité des chances, il apparut clairement que les stewards n'étaient pas encore prêts pour intervenir dans le phénomène du racisme et de plus, étaient insuffisamment informés sur la façon dont ils devaient intervenir. Par exemple : qu'est-ce qui est racisme ou pas ? Quand et

comment intervenir ? Qui est le coupable ou l'instigateur ? Quid lorsque les comportements sont exprimés de façon massive ou par un seul groupe ? ...

→ Ce qui est important : lorsque les comportements racistes dépassent le seuil de tolérance fixé par la législation, on doit intervenir tout comme on interviendrait à l'égard d'autres comportements intolérables (ex. : agression, perturbation de l'ordre public,...).  
Ci-après quelques directives et trucs pour l'intervention des stewards envers des comportements racistes et xénophobes.

→ Info au formateur :

Il est important avant de donner des instructions aux stewards (ce qui peut, ce qui ne peut pas, et comment intervenir : voir 3.2.1 et 3.2.2) de faire un exercice dans lequel les stewards imagineraient eux-mêmes des situations hypothétiques et ensemble discuteraient comment ils réagiraient. Cette technique renforce le processus de formation et donne une meilleure compréhension des directives énoncées du fait que par cette interaction le steward arrive souvent à la même conclusion.

→ Exercice :

*Citez quelques comportements racistes ou xénophobes hypothétiques à l'occasion d'un match de football. Comparez ensuite les réactions de chaque groupe de stewards sur la façon de réaction de chacun de ces groupes. Tirez-en votre parti et voyez de quelle manière on arrive au meilleur résultat pour résoudre le problème.*

### 3.2.1 Ce qui peut ou ce qui ne peut se faire

Avant de pouvoir intervenir, il est d'une importance capitale pour le steward de bien pouvoir interpréter ces comportements et d'être capable de faire la distinction entre ce qui est toléré ou pas. C'est pourquoi outre les directives reprises ci-dessous, des règles précises du club sont indispensables.

De plus, il faut que le steward puisse bien évaluer, apprécier le contexte. Le racisme est souvent un réflexe émotionnel et prend vite le dessus dans l'ambiance survoltée d'un match de football où règne une compétition franche et où les provocations font partie intégrante du jeu. Jusqu'à un certain point ces débordements sont innocents et n'ont aucune intention de blesser les autres. Malheureusement certains faits peuvent dépasser le seuil de tolérance fixé et constituent alors un danger pour le caractère sportif et pour le fair-play légendaire du football. D'autant plus que l'incitation à la haine et à la violence en raison de la nationalité ou de l'origine d'un individu constitue une infraction pénale pour laquelle leurs auteurs peuvent encourir une condamnation pénale.

→ Quelques exemples de comportement racistes intolérables :

(voir point 2.3: ce qui est considéré comme racisme dans la législation)

- \* Poing droit levé (salut hitlérien, salut nazi, ); white power,...
- \* Cris de singes ou bruits de forêts systématiquement poussés lorsqu'un joueur de couleur touche le ballon.
- \* Chansons offensantes chantées en groupe. Ex.: "Hamas,Hamas, Joden aan de gas"; " Wij zijn de anti Joden, we schoppen, we slagen, we steken ze neer"; Islamieten parasieten; "er is vak vol makakken";
- \* Injures diffamatoires intentionnelles et en public à l'attention de joueurs ou de supporters; par ex.:vuile makakken buien; sale bougnoul rentre chez toi; dood aan de islamieten;....

### 3.2.2 Manière d'intervenir

Comme décrit ci avant (point 3.1) il appartient en premier lieu aux stewards de jouer un rôle préventif en faisant respecter le règlement d'ordre intérieur.

Les stewards n'ont pas à intervenir de façon répressive mais constituent un maillon pour les acteurs qui jouissent de cette compétence (ex. spotters et police).

#### → Approche préventive: action des stewards

Dès qu'il existe des comportements racistes dans le football, le risque d'escalade est élevé du fait que les états d'esprit de supporters peuvent s'échauffer par le déroulement du match. De plus, les supporters sont souvent entraînés par la masse au point de se laisser aller très rapidement à une conduite intolérable sans trop se poser de questions et sans se rendre compte du poids de leurs faits. Il est donc indiqué d'intervenir dès le début et à la source à l'encontre de ces débordements. Avec une approche correcte de ces supporters combinée à une bonne communication, les stewards peuvent garder le contrôle de bien de situations difficiles.

Dans votre approche et votre communication à l'égard de supporters aux comportements racistes et xénophobes, tenez compte des points suivants:

#### 1. Réagir face à la situation et en liaison avec les personnes

Il faut bien évaluer la situation avant toute intervention: est-ce le bon moment pour réagir? Est-ce de ma compétence ou dois-je avertir mon responsable de la sécurité ou un spotter? Réagit-on publiquement ou en aparté envers le troublemaker? Se trouve-t-on dans une bonne position pour réagir?

#### 2. Rechercher la source ou l' "instigateur"

Si vous intervenez trop tardivement suite à des comportements racistes, la situation peut rapidement dégénérer et les débordements peuvent faire boule de neige. C'est pourquoi il est très important de rechercher la source ou l'instigateur avant que la situation n'empire. Il est plus aisé de s'approcher d'une ou deux personnes que de tout un groupe. Au cas où les débordements sont l'apanage de tout un groupe, il vaut mieux rechercher l'instigateur et l'approcher de façon discrète. Si cette démarche est impossible voire dangereuse, il vaut mieux demander l'aide d'autres acteurs. (voir ci-après "coopération d'autres acteurs).

#### 3. Tenir compte du contexte des événements et rester professionnel

Toutes les personnes exprimant des slogans racistes ne sont pas pour autant racistes. Il est certain que dans le contexte général d'un match des individus sont entraînés par la dynamique de groupes et ne se contrôlent dans le feu de l'action. Ce qui n'implique certes pas que ces débordements racistes doivent être acceptés même si l'intention est innocente (voir 3.2.1). N'émettez aucun jugement de cette personne et de ses préjugés, ... Restez professionnel, ne vous focalisez pas sur la personne mais avant tout sur ce qui se passe.

#### 4. Ne pas attaquer, injurier ou accuser les autres

Attaquer les autres personnes, les injurier ou les accuser ne donnent aucun résultat. On les pousse à faire de la résistance et on s'enferme dans un jeu oui/non qui dans la situation la plus dangereuse risque de mettre le steward en danger. Restez professionnel et tentez de calmer le supporter et de lui prouver que son comportement est déplacé et ne cadre pas avec l'image du club.

### 5. *N'entrez pas dans les discussions*

A l'occasion d'un incident, il convient de rappeler les règles de la maison, de donner les limites et de dire ce qui peut ou ce qui ne peut pas (sans pour autant attaquer). Vous pouvez vous référer au règlement d'ordre intérieur. (Important : un article de ce règlement doit évidemment reprendre spécifiquement que les manifestations racistes et xénophobes sont interdites). De cette manière vous formalisez ce qui n'est pas souhaité et ce qui n'est pas toléré.

### 6. *Ne pas faire de l'angélisme*

Faire de la résistance contre un préjugé en prenant la défense d'un groupe (ex. les joueurs de couleur noire) ou alors en essayant de raisonner tout le groupe (angélisme) est contre-productif. Tenez-vous en à l'aspect intolérable du comportement du supporter.

### 7. *Rester maître de vous et veiller à être assertif*

Lorsque vous contrôlez vos propres émotions, vous pouvez influencer plus aisément la conversation et obtenir un résultat positif. L'intervention doit se dérouler calmement. Vous engagez la personne avec une bonne dose d'"assertivité". Au cas où le contrevenant se conduit de façon agressive, il vous faudra faire appel à d'autres acteurs (voir plus loin).

### 8. *Votre comportement doit être le reflet de la situation souhaitée*

Posez-vous toujours la question : quel est mon but à atteindre et comment y arriver ? Que vais-je obtenir de cette façon ou alors, comment intervenir autrement avec le plus de chances de succès ?

### 9. *Communication non verbale*

Si en tant que steward, vous avez pu éviter un conflit du fait qu'un des partis concernés s'est rangé et agit pour garder la « paix », il ne faut pas perdre de vue que la frustration de ce supporter reste sous-cutanée et qu'elle risque à tout moment d'éclater. Les résultats de l'équipe, les décisions de l'arbitre, les provocations des adversaires peuvent réveiller le conflit. Il convient dès lors d'être attentif ! On peut souvent détecter et éviter des conflits ultérieurs en maintenant le contact avec ce supporter. Ce qui peut se faire par une « communication non verbale » (attitude corporelle, contact visuel, ...)

## ➔ **Coopération des autres acteurs**

Il est possible que le travail préventif des stewards n'offre pas de solution durable. Un noyau dur de supporters racistes n'est pas vite enclin à se plier à la réglementation en vigueur. Dans cette optique il convient aux stewards de signaler la situation à d'autres acteurs, en leur donnant les informations utiles de manière à identifier la source ou l'instigateur et y apporter la suite requise.

### 1. *Coopération avec le responsable de la sécurité*

Les stewards sont engagés pour détecter les incidents et/ou les situations conflictuelles et les signaler au responsable de la sécurité avant que la situation ne dégénère.

Dans le cas d'une situation dans laquelle plusieurs comportements intolérables se sont répétés et à la suite des tentatives infructueuses des stewards pour y remédier, il est indiqué d'en informer le responsable de la sécurité. Celui-ci dispose de plus d'autorité et serait à même d'intervenir plus efficacement. Dans ce cas, il est d'une importance essentielle que le steward donne une information juste et que la description qu'il donne de la situation est correcte et complète afin que le responsable de la sécurité puisse bien juger la situation et éviter les malentendus.

### *2. Coopération avec les spotters*

Lorsque la situation perdure et que malgré l'intervention des stewards et du responsable de la sécurité les supporters continuent à se rendre coupables de comportements racistes ou xénophobes, il est temps de demander l'aide des spotters. Tout comme pour l'intervention du responsable de la sécurité, il est très important de bien donner une information précise et correcte.

Cette collaboration entre spotters et stewards s'effectue de préférence discrètement, donc à l'abri des vues des supporters. La situation dans laquelle un steward donne ouvertement et de façon visible des renseignements à un spotter ou à la police sur un supporter risquant d'être intercepté doit être évitée.

Les spotters peuvent aussi transmettre des informations importantes aux stewards (ex ; sur les skinheads, les supporters d'extrême-droite). Cette information peut également être échangée hors de toute compétition. Ex ; lors de la réunion d'un conseil consultatif local, à laquelle les chefs stewards et chefs de division seraient présents, à l'occasion des formations et recyclages ou tout simplement lors des briefings des stewards.

Une bonne entente réciproque entre ces acteurs offre une meilleure protection pour les stewards contre les noyaux durs. Au cas où le steward serait visé par le noyau dur, il convient de le signaler sans délai de manière à prendre les mesures qui s'imposent : plainte, rédaction de PV, audition des suspects,...

### Remarque : Utilisation des images vidéo

Les données consignées dans ces bandes vidéo permettent tant aux organisateurs d'entamer la procédure d'avertissement que d'exclusion qu'aux forces de l'ordre de rédiger un procès-verbal de constatation des faits initiant une procédure administrative ou judiciaire. Les spotters ont accès à ces données enregistrées. Il est également important que la coordination entre les stewards et la tour de commandement soit optimale afin que les vues prises par les caméras puissent aider à l'identification ultérieure des contrevenants.

### *3. Dénonciation à la police*

En cas de comportements et de manifestations flagrants de racisme, une dénonciation peut aussi être faite à la police qui rédigera alors un PV. Il est utile d'assister le policier dans la rédaction de son rapport et de lui donner les renseignements précis.





**Partie 3:  
Remises des matches pour mauvaises circonstances  
atmosphériques**



## O. Introduction

Compte tenu du climat en Belgique, il n'est pas certain que les matches de football planifiés puissent être joués. Soit que ces matches remis sont annoncés préalablement soit cette décision est prise en dernière instance par l'arbitre du match.

Le problème des matches remis n'est pas important pour les stewards, mais du fait que les stewards remplissent une tâche d'information au cours de leurs missions, nous avons estimé utile d'éclairer certains aspects de cette problématique. Pour cet exposé nous utiliserons le règlement de la fédération, celui que chacun peut consulter sur le website de l'URBSFA ([www.footbel.com](http://www.footbel.com))

## 1. DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LES ANNONCES DE REMISES DE MATCHES

Suite à une décision du Comité Exécutif prise lors de la séance du 10 mai 2003, les communications des remises de matches ne seront considérées officielles que sur le site Internet de la fédération: [www.footbel.com](http://www.footbel.com) et sur les lignes téléphoniques **0900** (0.45 EUR/min).

LA FEDERATION SIGNALE QUE SEULES LES ANNONCES PRECITEES - A L'EXCLUSION DE TOUTES LES AUTRES - SONT A CONSIDERER COMME DES ANNONCES OFFICIELLES.

### **MATCHES REMIS: DEUX LIGNES TELEPHONIQUES A RETENIR !**

L'URBSFA met à disposition du grand public deux lignes téléphoniques (0.45 EUR/min):

**a) Pour les compétitions nationales et les provinces francophones, y compris le Brabant : 0900 / 00095 (en français)**

**b) Pour les compétitions nationales et les provinces néerlandophones, y compris le Brabant : 0900 / 00081 (en néerlandais)**

Vous disposerez ainsi, à tout moment, des informations les plus récentes. Informez-en vos entraîneurs, joueurs, parents et supporters !!!

### **MATCHES REMIS: WWW.FOOTBEL.COM**

Ces informations officielles sont également disponibles sur le site Internet de la Fédération. Surfez sur [www.footbel.com](http://www.footbel.com) et cliquez sur la rubrique 'remises de matches'

## 2. Les définitions du règlement fédéral

Les articles ne sont pas reproduits en entier mais uniquement les points principaux concernant la compétition nationale.

**ARTICLE V/9 - TERRAIN IMPRATICABLE - INTEMPERIES****1. Obligations des clubs**

Chaque club doit veiller à rendre son terrain praticable pour tout match.

Si la praticabilité du terrain est compromise, notamment par des circonstances climatiques, le club doit mettre en oeuvre tous les moyens dont, compte tenu de la situation et de ses possibilités, il dispose pour conserver ou remettre son terrain en état.

**2. Remise du match: sanctions**

En cas de remise de match pour impraticabilité, le club peut être tenu de se justifier devant l'instance compétente. Celle-ci apprécie souverainement si les dispositions prises par le club représentent réellement le maximum de ce qui pouvait être fait et elle pénalise chaque manquement par des amendes.

En outre, s'il s'agit d'un club de division I nationale, l'instance compétente peut lui imposer de jouer en semaine le match qui a dû être remis parce que le club n'a pas consenti suffisamment d'efforts pour mettre son terrain en état.

**3. Remise ou arrêt du match par l'arbitre**

Sauf en cas de remise décidée à l'avance (Art. V/47), seul l'arbitre peut décider la remise ou l'arrêt d'un match pour impraticabilité du terrain ou intempéries:

*en cas de neige:*

- si le tracé du terrain est devenu invisible;
- si elle est suivie par une gelée, rendant le terrain dangereux;
- si la neige adhère au ballon au point de le rendre non réglementaire quant à son poids et sa forme.

*en cas de gelée:*

- si des plaques de glace existent sur le terrain;
- si le terrain présente des aspérités dures;
- si le sol est tellement durci qu'il est impossible pour les joueurs de garder l'équilibre;
- si le contrôle du ballon est impossible.

*en cas de boue:*

- si le terrain est collant au point que les joueurs ne peuvent démarrer.

Un ballon qui ne rebondit pas ou qui reste coller dans la boue ne constitue pas un motif pour déclarer le terrain impraticable.

*en cas de pluie:*

- si une assez grande étendue du terrain est submergée au point qu'à cet endroit le ballon n'entre plus en contact avec le sol;
- si la visibilité est insuffisante.

*en cas de brouillard:*

- si la visibilité est insuffisante.

→ Pour les matches des équipes premières masculines des divisions supérieures  
Il appartient à l'appréciation exclusive de l'arbitre de commencer ou d'arrêter la rencontre.

**ARTICLE V/39 - FIXATION DATES MATCHES REMIS OU A REJOUER****1. Principe**

Selon la division concernée, les Commissions du Calendrier pour le football rémunéré, celle du Comité Sportif pour le football amateur ou le Comité Provincial sont compétentes pour fixer les dates des matches remis ou à rejouer.

Ces instances devront cependant, dans tous les cas, faire choix de la première date libre du calendrier en faisant éventuellement application des articles V/9 et V/87. Un club peut toutefois demander au Comité Exécutif de postposer un match ainsi fixé s'il redoute la concurrence d'un match international disputé le même jour. Avant de statuer sur le bien fondé de cette demande, le Comité Exécutif recueille d'abord l'avis de l'instance compétente.

Sauf décision contraire de celle-ci, tout match remis ou à rejouer doit être disputé sur le terrain indiqué au calendrier.

**2. Matches avancés des équipes premières****21. Matches de division I nationale**

Si le match remis est un match avancé en semaine, le club visité en fixe librement la date soit au dimanche suivant, soit au mercredi (ou au mardi) suivant. Il choisit l'heure du coup d'envoi.

**22. Matches d'une autre division nationale**

Les prérogatives instituées au point 21 ci-dessus sont exercées par le club visiteur.

Dans l'hypothèse reprise sous les points 21 et 22, la décision doit être prise et être portée à la connaissance de l'arbitre dans l'heure qui suit l'annonce de la remise. L'arbitre doit faire mention sur la feuille d'arbitre de la date et de l'heure à laquelle le match remis sera disputé.

**3. Interdiction**

Un club ne peut jamais se voir imposer un match un mercredi (ou un mardi) s'il doit disputer à cette date un match officiel national ou international ou s'il doit céder au moins un joueur pour la préparation ou pour la participation à un match international. En ce cas, le match est remis au mercredi (ou au mardi) suivant, à moins qu'il ne soit prévu dans l'entre-temps une journée libre au calendrier réservée aux matches remis.

**ARTICLE V/47 - REMISE DE MATCHES DÉCIDÉE À L'AVANCE****1. Compétence**

Les Commissions du Calendrier pour le football rémunéré (pour les équipes premières, les réserves et les catégories d'âge nationales des clubs de I et II nationales), la Commission du Calendrier du Comité Sportif (pour les équipes premières, les réserves et les catégories d'âge nationales des autres divisions nationales) et les Comités Provinciaux pour les divisions inférieures décident sans appel de la remise de matches dans le courant de la semaine précédant ceux-ci.

**2. Remise générale ou individuelle - intempéries****21. Décision**

L'instance compétente apprécie si la remise doit se limiter à des matches déterminés ou si elle doit englober tous les matches d'une même série.

**22. Opportunité**

En ce qui concerne l'opportunité des remises, les instances compétentes tiennent compte de

tous les éléments d'appréciation qui leur paraissent importants et notamment des renseignements fournis par les services météorologiques ou par des délégués neutres qu'ils chargent d'effectuer les enquêtes nécessaires.

Quand il s'agit d'une remise générale, l'instance compétente tient compte à la fois de l'obligation de ne pas nuire à la régularité du championnat et de celle de respecter les droits légitimes du ou des club(s) qui a (ont) consenti les efforts nécessaires pour mettre ou conserver leur terrain en état de praticabilité.

### 23. Enquêtes - frais

Les enquêtes ci-dessus s'effectuent soit à la demande du club visité, soit à l'initiative de l'instance compétente. Les frais qui en résultent sont imputés au club visité si c'est lui qui a demandé l'enquête et si celle-ci n'entraîne pas la remise du match. Dans les autres cas, ils sont soit imputés au compte des frais communs, soit pris en charge par l'U.R.B.S.F.A. si la compétition ne se dispute pas à frais communs (Art. II/55).

### 24. Procédure

En tout état de cause, les remises de matches prononcées par les instances compétentes doivent être décidées et notifiées suffisamment à temps pour éviter au club visiteur un déplacement inutile. La notification se fait par toute voie jugée opportune.

## **ARTICLE VI/12. VÉRIFICATION DU TERRAIN PAR L'ARBITRE**

### 1. Obligation

Avant chaque match, l'arbitre doit vérifier le terrain. Il ne procédera au mesurage du terrain et des buts qu'en cas de doute ou à la demande du capitaine ou du délégué du club visiteur.

### 2. Irrégularité du terrain

Lorsque l'arbitre constate une irrégularité quelconque ou même simplement une déféctuosité qui, sans rendre le terrain non conforme, appelle cependant une amélioration, il doit le signaler à l'instance compétente, soit par un rapport spécial, soit par une mention au verso de la feuille d'arbitre.

## Pratique

### A/ partie obligatoire

### B/ partie au choix

→ **Choix 1: Exercice d'évacuation**

→ **Choix 2 : Que se passe t'il derrière les buts?**





## **A/ partie obligatoire**

La première partie de la pratique constitue deux thèmes obligatoires ayant rapport avec les modules de la partie théorique et basé sur la situation locale :

1. Discussions et évaluation de la problématique concernant l'alcool et la drogue au niveau du club. (min 30 min)
2. Discussions et évaluation de la problématique concernant le racisme et la discrimination au niveau local. (min 1.30 Hr)
  - Racisme et xénophobie dans le foot et la législation en la matière
  - Attitude des stewards face à ces comportements racistes.

## **B/ partie au choix**

Les clubs ont ici le choix entre

- l'organisation d'un exercice d'évacuation ou
- ce qui se passe derrière les buts.

### **Choix 1: Exercice d'évacuation**

Le responsable de la sécurité va avec tous les acteurs concernés par la politique de sécurité du club organiser un exercice d'évacuation.

Le but poursuivi est d'entraîner les stewards dans l'utilisation des moyens d'alerte, les voies d'évacuation,...

A l'analyse de cet exercice, on pourra déterminer les points faibles qui pourront par la suite être retravaillés pour améliorer la situation.

En premier lieu il faudra tenir compte lors de l'exercice d'évacuation des étapes suivantes:

- avertissement
- alarme
- évacuation
- contrôle
- accueil et collaboration des services de secours

A l'occasion de cet exercice, il faut attacher de l'importance aux points suivants:

- contrôle superficiel
- communication optimale entre les différents acteurs.
- Analyse et rafraîchissement du plan d'urgence et d'intervention du stade (voies d'évacuation des victimes lors d'un incident isolé et d'un incident important)
- Localisation des équipes médicales et des postes de secours
- Plan catastrophes: quoi? quand? + description des différentes phases et des disciplines engagées.

En dernier lieu il conviendra d'évaluer le déroulement de l'exercice. Un rapport circonstancié et complet sera adressé à l'URBSFA.

**Choix 2 : Que se passe t'il derrière les buts?**

1. Evaluation, commentaires et analyse critique de la saison de football écoulée au niveau du club :
  - Que nous réserve l'avenir: un regard sur la saison prochaine (quand auront lieu les rencontres à haut risque, derbys,...) et autres mesures supplémentaires à prendre.
  - Les relations entre le steward et les supporters dans le stade.
  - Rappel sur les échanges de stewards (quelles tâches confiées auprès d'un tel club, quel fut l'accueil des stewards en déplacement,...)
  - Rétrospective du maintien de l'ordre lors des matchs de football de la dernière saison et vue d'ensemble sur les interdictions dans les stades.
  - Commentaires sur l'attitude des stewards
  
2. Le stade et les modifications éventuelles au niveau du club :
  - ◆ place du noyau dur dans le stade
  - ◆ points névralgiques du stade
  - ◆ examiner et discuter des modifications éventuelles à apporter au stade
  - ◆ discussions des changements éventuels au règlement d'ordre intérieur et le respect de ce règlement
  - ◆ hiérarchie dans la structure des stewards
  
3. Questions, discussions éventuelles et évaluation de la formation continuée.